ISSN 0245-9507

N° 315 – 12 F
MARS 1990

le peuple breton



Des labels de qualité pour la « filière cidre »

Plaisance : Derrière les projets... l'immobilier

POBL VREIZH

1008

En Trégor-Goëlo, le développement de la filière cidre

(Interview de Jacques Barreau, producteur négociant)

Avec le remembrement, les variétés bretonnes de pommiers ont beaucoup souffert. Avec la mutation économique récente, il est plus intéressant de produire pour des segments de marché déterminés que pour le marché des produits banaux de consommation courante.

D'où l'importance des labels, normes, terroirs... Ces marchés nouveaux permettent aux producteurs de s'assurer un revenu correct (« l'agriculture paysanne », de la confédération paysanne), **un marché nouveau** (pour les tenants de l'agriculture libérale), **un revenu d'appoint** (pour les salariés de la FGA-CFDT).

Pour la culture du pommier, il faut savoir que le goût de la pomme dépend autant du terroir que de la variété. Il nous a paru intéressant d'interroger un membre du CIDEC (Comité d'initiative, développement, recherche en cidre dans les Côtes-du-Nord). Pour le Finistère, existe le CIDREF.

Nous avons rencontré Jacques Barreau, qui œuvre pour obtenir les labels de qualité pour les produits cidricoles bretons.

P.B. : Comment est née la « Cave Cidricole du Goëlo » ?

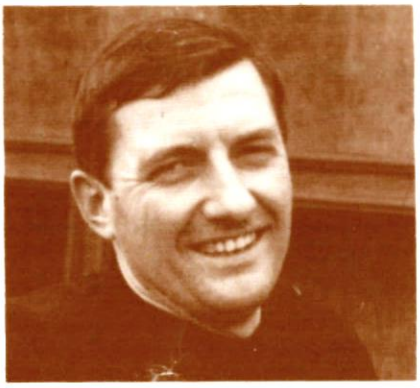
R : Il faut savoir qu'historiquement, en 1910, les Côtes-du-Nord produisent 1.500.000 hectolitres de cidre. De plus, le Goëlo a toujours été une région productrice de cidre de qualité. En 1975, nous avons pris conscience de la valeur des produits cidricoles du Goëlo. Puis, en 1985, nous avons créé le CIDREC, groupement de producteurs qui est une structure de soutien et de rassemblement de tous ceux qui s'intéressent à la question cidricole en Trégor-Goëlo. Son rôle est :

1) d'organiser la filière cidricole dans le secteur, conformément à la tradition ;

2) protéger, sélectionner, régénérer, reproduire les variétés anciennes qui ont établi la notoriété du secteur ;

3) susciter des vocations de planteurs et de transformateurs ;

4) défendre les intérêts des adhérents.



Pour mener à bien ce travail, il faut souligner que nous sommes efficacement soutenus par la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord, le Conseil Général, la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts, ainsi que par les communes et élus du secteur. Le Groupement Régional de Développement Agricole (GRDA) de Guingamp soutient cette production et anime des stages.

Enfin, en 1988, nous avons créé le Coopérative « La Cave Cidricole du Comté de Goëlo », à La Roche-Derrien.

P.B. : Peux-tu nous présenter la « Cave Cidricole » ?

R : Nous sommes une dizaine d'adhérents et totalisons 25 hectares de pommiers. Mais 25 autres hectares sont en cours de plantations. Nous employons 4 salariés en permanence, tous des handicapés. Concernant nos rapports avec nos sociétaires, nous ne voulons pas des adhérents-« valises ». D'ailleurs, la coopérative ne fait pas d'avance de trésorerie.

En ce qui concerne notre marché, c'est le particulier, les crêperies et la restauration. Les deux tiers de notre production est distillée, le tiers (15 - 20.000) est mis en bouteilles. On n'est pas intéressé à avoir de gros clients. On pourrait vendre trois fois notre récolte !!!



P.B. : Peux-tu nous présenter les produits de la « Cave Cidricole » ?

R : Il y a donc trois produits : le cidre ; le Pommeau : moût brut muté à l'eau de vie, équivalent du Pineau des Charentes pour le vin ; notre eau-de-vie : le Boujaron.



P.B. : Pourquoi ce nom « Boujaron » ?

R : Dans le Goëlo, la tradition de l'eau de vie est liée à la pêche en Islande. Sur chaque goélette (il y en avait environ 200 chaque année), on transportait 2.000 litres d'eau-de-vie et 2.500 litres de cidre par campagne, pour 25 à 30 individus pendant six-sept mois.

Une loi de navigation oblige à donner de l'alcool aux gens lorsqu'il fait moins de 5° à 9 heures du matin. Les dockers considéraient que l'eau-de-vie avait un pouvoir vivifiant. Cette eau de vie était servie dans un verre de 6 centilitres qui s'appelait le Boujaron. Par la suite, le contenu a pris le nom du contenant et est devenu aujourd'hui une marque déposée.

P.B. : Comment procédez-vous pour la fabrication de vos produits ?

R : Il y a tout d'abord le problème de la sélection des variétés. Il faut ménager et conserver les arômes naturels. Ceci nécessite la mise au point d'une méthode fermière, rationnelle et reproductible.

Fermière : qui n'utilise pas de procédés artificiels ou chimiques.

Rationnelle : le processus doit correspondre à une démarche raisonnée.

(Suite page 6)

SOUSCRIPTION

Depuis plus de 26 ans, cette liste représente ceux dont l'aide permet la parution du journal et un embryon de promotion. Il y a beaucoup à faire pour augmenter le nombre de dépôts, la notoriété du journal. Si vous estimez notre action utile, aidez-la. Encore une fois, les abonnés à échéance – le n° d'échéance figure sur chaque bandeau d'envoi – n'ont été relancés que le 17 février, c'est-à-dire une semaine avant le « bouclage » du PB-PV. Aussi cette liste est-elle très incomplète.

La liste de nos souscripteurs paraîtra le mois prochain.

Que les lecteurs qui souhaitent recevoir un formulaire en breton pour le recensement nous envoient une enveloppe timbrée à leur adresse. Ils recevront le (ou les) formulaire(s) par retour de courrier.

Si un PB/PV ne vous parvient pas en début de mois, vérifiez que vous êtes réabonné et que votre adresse nouvelle nous a été signalée. Au moindre problème écrivez-nous.

A VENDRE

Cède à prix intéressant le fonds d'un restaurant-crêperie de bon standing, à 20 km de Barcelone. Écrire « Ti Breizh », Calle Union 45, 08330 Premia de Mar (Espagne).

En guise de sommaire

1. Politique : Les mouvements nationalistes en Europe de l'Est (p. 4), le problème de la représentation bretonne à Bruxelles (p. 7), un extrait des analyses récentes de l'UDB. Les Bretons et leur « région », un sondage intéressant (p. 16).

2. Économie : Un reportage chez Jacques Barreau, cidrier à La Roche-Derrien (Trégor), avec l'importance, pour la production bretonne, de décrocher des labels de qualité (p. 2). Le bilan 89 de la BAI (p. 8).

3. Tourisme : Les 17 projets de nouveaux ports de plaisance en Bretagne, avec bien souvent de la spéculation immobilière à l'arrière-plan.

4. Société : Fallait-il lever l'immunité parlementaire de Le Pen, ne faut-il pas lutter contre les idées de l'extrême-droite par des moyens politiques ? (p. 10).

5. École : La conception française de la laïcité.

6. Pobl-Vreizh (p. 12 à 14), avec le feuilleton, un commentaire sur un film de FR3 et une tribune libre de « Dazont ».

7. Tro-Breizh (p. 15) et l'idée de nos gouvernants d'après les timbres récents (p. 22).

8. Peuples du monde : Hongrie, Suisse, Alsace, Euskadi, Kurdistan, Haïti, DOM et Afrique du Sud (p. 17-20).

9. Culture (p. 21-27), avec des chroniques variées.

Et pardon à tous ceux dont les articles sont au congélateur. Le PB/PV n'a que 28 pages.

« Peuple Breton »

Je m'abonne au

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

● Souscrit un abonnement ☐
un réabonnement ☐
– tarif minimum : 120 F.
– de soutien
à partir de 140 F (1)
– étranger : 150 F (1)
– étranger par avion : 180 F (1)
à partir de N° _____ inclus.

● Ci-joint le règlement par :
– chèque postal (1)
– chèque bancaire (1)
– mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

« POBL VREIZH »

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

Un roumaniement s'impose à Paris !

Chacun peut constater tous les jours que la France officielle n'est pas avare de leçons de démocratie à l'intention du reste du monde. Son autosatisfaction n'est tempérée ni par le financement tordu des grands partis politiques, ni par l'écart croissant des revenus, ni par l'abstention massive aux élections, ni par l'ensemble des inégalités flagrantes (justice, formation...), ni par l'abrutissement télévisé des heures de grande écoute...

Dans le domaine politique, il se produit une énormité. Alors que le parti au pouvoir prépare son congrès depuis des mois, pas un citoyen sur cent ne connaît la différence réelle entre les courants. Pas un citoyen sur cent ne sait même de quoi ils discutent véritablement ! Et ceci, malgré les énormes moyens d'information à la disposition du PS.

Ainsi, au moment où non seulement les expériences socialistes, mais aussi la démarche socialiste elle-même subissent en Europe une contestation majeure, un parti « socialiste » au pouvoir peut en France (« bicentenairienne », « démocratique » et « superintelligente »), se contenter d'un petit combat de chefs entres initiés... Dans une confusion idéologique où les temps forts relèvent de l'incantation en direction de l'entreprise capitaliste moderne, dynamique, imaginative, agrémentée de temps en temps, pour faire joli, pour « faire du social » (comme disent ces petits maîtres) de guimauve égalitaire sans conséquence pratique !

La seule chose claire est qu'il s'agit pour chaque courant d'avoir un chef qui soit le futur chef. La démocratie, c'est pourtant, avant tout, **dire ce que l'on va faire, réfléchir en commun pour faire des choix clairs, justifiés, en jouant cartes sur table. Et non mettre le paquet sur la désignation d'un chef ! Pas vrai ?**

Les autres partis, qui ont des moyens d'expression, jouent le même jeu, lié en partie au rôle donné par la constitution au Président de la République.

◆ ◆ ◆

Peut-on, devant cette situation bien peu démocratique, demander aux simili-grosses tronches parisiennes, toutes tendances confondues, de cesser de frimer en jouant les Gulf-Stream de la pensée démocratique !

Admettent-elles qu'il reste à chercher une solution ne ressemblant ni à la liberté du renard dans le poulailler des applications actuelles du système capitaliste, ni à la caserne fliquée des applications actuelles du socialisme ?

Et que ça n'a pas l'air d'être simple, même pour elles !

Joël Guégan

24 heures sur 24 : INFOS sur le MINITEL : 3614 - UDB (envoi)

ÉDITO

Comme en 14 ?

L'expression a fait florès depuis ce qu'il est convenu d'appeler le réveil des nationalités à l'Est, depuis surtout l'enchaînement sanglant des événements dans le Caucase. « Comme en 14 ! », vocifèrent-ils, et chacun aura compris le sens qu'ils donnent à ces trois mots. Le stalinisme, ici s'effondre, là se fissure, et voilà les vieux démons du particularisme qui se réveillent et menacent la stabilité d'un continent qu'assuraient, depuis quarante ans, l'équilibre de la terreur et l'exportation des conflits dans le Tiers-Monde. Voilà les Etats-Nation, outils déformants mis au service d'une idéologie totalitaire, contestés jusque dans leur légitimité et c'est tout un continent qui tremble sur son socle d'argile.

LA FAUTE A L'ÉTAT-NATION

L'avènement des Etats-Nation (dès la fin du XV[e] siècle en France et en Angleterre, conséquence paradoxale de la Guerre de Cent ans) a mis fin en Europe aux guerres féodales. Qui s'en plaindrait ? Mais à y bien réfléchir, qu'a-t-on gagné au change ? En premier lieu, la renaissance des empires conquérants (mille ans et plus après la chute de Rome). D'abord continentaux, l'Europe bientôt ne suffit plus à épancher leur soif de domination. Et ce fut la colonisation, autrement dénommée « mission civilisatrice », « aventure coloniale », « grandeur et rayonnement de l'Occident »... La réalité est moins brillante. Selon Serge Daget, professeur à l'Université de Nantes, en trois siècles, quelque vingt millions d'Africains auraient été arrachés à leur terre natale, enchaînés puis entassés tels du bétail à fond de cale dans des navires de commerce. Leur odyssée tragique s'acheva, souvent, au fond de l'Atlantique. On nous objectera peut-être que l'esclavage était en pratique en Afrique bien avant l'arrivée des Blancs. Certes, mais jamais il ne fit des ravages comme au temps de « ses gracieuses majestés » d'Occident, avec ou sans la complicité des roitelets locaux.

Au bout du colonialisme, il y a ces dictatures africaines à parti unique (pro-occidental ou pro-soviétique) d'un autre âge, dirigées par d'anciens sous-officiers des armées française ou britannique qu'on se fit un honneur, à l'occasion, de couvrir d'une couronne impériale... Au bout du colonialisme, il y a l'apartheid et son cortège d'injustices, les plus intolérables parce que fondées sur la couleur de la peau. Combien de massacres de rues, combien de pendaisons au petit matin avant que le pouvoir afrikaner, sous la pression d'un boycott inégal mais réel et d'une résistance intérieure inexpugnable, n'ait vu l'impasse où le menait son isolement !

Ni la Bretagne, ni le Pays Basque, ni l'Ecosse, ni la Corse n'eurent de colonies (faute d'en avoir eu les moyens, peut-être) mais leurs ressortissants se firent souvent, hélas, les porte-drapeaux des impérialismes qui avaient écrasé leur aïeux. Le plus illustre d'entre eux fut assurément Napoléon Bonaparte, ce Corse émule du patriote républicain Pascal Paoli qui, pour un empire qu'il porta de manière éphémère jusqu'à la Moskowa, sacrifia sa terre à l'envahisseur et laissa une Europe à feu et à sang.

Mais ce n'était pas assez pour ceux que la folie des grandeurs laisse inassouvis. Et ce fut, en guise d'apothéose, deux guerres mondiales qui ont détruit et tué plus d'hommes que toutes les guerres tribales, féodales et ethniques n'en avaient jamais fauchés. Et nous revoilà en 14 ! Nous sommes à Sarajevo. La Bosnie, soutenue par la Serbie voisine, est en lutte contre l'Empire des Habsbourg qui l'occupe. Toujours l'empire... Et la Russie tsariste, solidaire de ses frères slaves, engagée surtout dans un affrontement titanesque entre empires (toujours les empires), attise les ressentiments. La suite, chacun la connaît. L'Etat-Nation Autriche-Hongrie, saisissant l'occasion de venger l'attentat du 14 juin et d'étendre son hégémonie dans les Balkans, déclare la guerre à la Serbie. Ravie de cette audace, l'Etat-Nation Russie se jette dans la bataille et en appelle à la solidarité de ses alliés d'un moment au sein de la Triple Entente, l'Etat-Nation France et l'Etat-Nation Royaume-Uni, qui ne se font pas prier. Sur quoi, l'Etat-Nation Allemagne et l'Etat-Nation Italie, alliés de l'Autriche-Hongrie dans la Triple Alliance, se mêlent au conflit. Quatre années de guerre. Soixante-cinq millions d'hommes mobilisés et huit millions de morts dans la seule Europe. Mais l'Asie, l'Amérique et l'Afrique, toujours victimes, auront connu elles aussi « l'heure de gloire » et « le champ d'honneur ».

A-t-on jamais demandé aux peuples s'ils voulaient la faire, cette foutue « der des der » ?.. Paris a-t-il jamais demandé aux peuples corse ou breton s'il leur plaisait de quitter champs et montagnes pour combattre un ennemi qu'ils ne connaissaient ni d'Eve ni d'Adam ? Jetés dans la bataille comme on mène le troupeau à l'abattoir, ils connurent le prix des guerres faites au nom des Etats « protecteurs ». La Bretagne, laissée exsangue, ne devait retrouver son niveau de population de 1911 qu'au recensement de 1975, soit trois générations plus tard.

Quant à la Corse, Ile de Beauté, elle qui décréta l'instruction publique et gratuite plus d'un siècle avant la République des Jules, elle dont la pensée de Paoli inspira si profondément l'un des pères de la Constitution américaine, Thomas Jefferson, la Corse, martyre parmi les martyrs, vit sa société pastorale détruite, toute une génération tombée au front, et son économie réduite à néant au point que l'île sombra dans une totale dépendance et dans la logique du clan, si favorable aux intérêts coloniaux du pouvoir continental. Le choc fut si rude qu'elle ne s'en est pas encore remise et que les nationalistes corses (oui, des nationalistes !), confrontés à la spéculation internationale sur le tourisme et à la mafia, doivent mener aujourd'hui un combat difficile pour la dignité.

Diront-ils jamais la vérité sur l'histoire du monde ceux-là qui crient au chaos et à l'obscurantisme quand des peuples, qu'ils croyaient relégués au plus profond d'un passé révolu, se soulèvent pour affirmer leur existence, le simple droit d'exister en eux-mêmes sans devoir se fondre dans l'univers anonyme et glacé que Fritz Lang annonçait dans « Metropolis » et Georges Orwell dans « 1984 » ? Qui croient-ils effrayer ? Peuvent-ils vraiment imaginer que le message qui émerge de l'Est, dans la violence des systèmes qui s'écroulent, ne trouvera pas une résonance de ce côté-ci d'un mur qui n'est plus ? Ou peut-être s'effraient-ils eux-mêmes à deviner l'aboutissement de ce renversement de l'ordre établi ? La fin des Etats dominateurs et inhibiteurs et le rétablissement des droits des peuples et des minorités dans une fédération européenne qui assurera l'indispensable solidarité envers les plus démunis et laissera, pour le reste, chaque communauté organiser librement sa vie propre.

Où se trouve la phobie de l'Autre ? Est-elle chez celui qui veut affirmer sa différence dans un univers de diversité qu'alimentent les métissages ? Ne se loge-t-elle pas plutôt dans les plis intimes et secrets du cerveau qui veut calquer le monde sur l'image qu'il s'en fait ? Faire le monde à son image. En psychiatrie, cela port un nom : mégalomanie.

Christian GUYONVARC'H

– Alors, vous condamnez le nationalisme ?

– Le nationalisme est une idée moderne qui s'est répandue en Europe à partir de la Révolution française. Elle vise à créer un État-nation homogène où les minorités doivent ou s'assimiler ou disparaître. Y compris par la violence. Le génocide arménien de 1915 a commencé avec l'apparition du nationalisme turc. Pendant des siècles, les Arméniens avaient vécu tranquillement dans l'Empire ottoman. Turcs, Bulgares, Albanais, Serbes, vivaient côte à côte sans trop de problèmes.

F. Fejto
L'Événement du Jeudi

Halte aux éléphants blancs !

En Afrique, les grands projets de prestige lancés par des gouvernants mégalomanes et abandonnés inachevés depuis la banqueroute rampante des Etats hérités du colonialisme, on les appelle des « éléphants blancs ». Mastodontes de béton armé égarés sur la voie illusoire du développement, condamnés à mort avant même leur entrée en service, ils éparpillent leurs squelettes géants sur un continent en perdition...

La Bretagne a aussi ses éléphants blancs : la forme de radoub n° 3 de Brest inaugurée à l'heure où les superpétroliers qu'elle devait accueillir dans ses flancs disparaissent de la surface des océans, l'aéroport de Saint-Brieuc (pour celui-là il s'agirait plutôt d'un éléphant « rose ») et quelques autres aménagements aussi dispendieux qu'inutiles du côté des ports de plaisance sur le littoral nord...

Jamais à court d'idées bétonnantes, nos notables sont présentement saisis d'une nouvelle fringale : chacun veut avoir sa piste d'aviation alors que la Bretagne souffre déjà d'une trop grande dispersion des aéroports (7 en B4) et de leur sous-équipement technique en corollaire (absence de systèmes d'atterrissage tout-temps fiables). Plutôt que de rationaliser les moyens existants et d'harmoniser le choix entre les divers modes de transport, nos décideurs préfèrent le saupoudrage des crédits et la politique du copinage à domicile.

La préfecture du Morbihan est aujourd'hui la seule à ne pas avoir d'aéroport ? Cette injustice flagrante sera réparée : le Conseil régional vote 320.000 francs de crédits pour l'acquisition des terrains nécessaires, malgré la proximité de Lorient. M. le maire pourra prendre l'avion chez lui... et la collectivité, c'est-à-dire tous ceux qui n'utilisent pas ce mode de déplacement, paiera la facture. Plus fort encore : Nantes-Atlantique (ex-Château-Bougon) atteint en 1989 un million de passagers et sera saturé à quatre millions (il y a de la marge...), Rennes Saint-Jacques ne parvient pas toujours à décoller, et encore moins avec le TGV.

Face à cette situation doublement dramatique, que faire ? Réactiver le projet d'aéroport international de l'Ouest à Notre-Dame des Landes, à mi-chemin entre Nantes et Rennes. Les présidents des régions croupions Bourges et Guichard ont osé ressortir ce projet canulardesque de leurs cartons !

A quand maintenant l'aéroport international Carhaix-Centre Bretagne ? Il se trouverait bien deux ou trois passagers pour New-York chaque semaine, non ?

J.C. CASSARD

PROCÈS DE LA CENTRALISATION

Un préfet à la tête des services du Conseil régional !

Guy Barriolade, directeur général des services du Conseil régional s'en va à Lyon auprès de Michel Noir. C'est R. Marcellin qui avait fait venir en juillet 1982 ce polytechnicien ingénieur de l'armement*, né en Savoie et ancien chef de la mission régionale de Bourgogne. Ce poste de D.G. des services peut paraître insignifiant, il est en fait capital. C'est à Guy Barriolade (et à Jean-Claude Weisz, chargé alors de la communication et renvoyé depuis), que l'on doit le logo régional imbécile bleu et vert. Intelligent et psychologue, G. Barriolade n'a cessé d'œuvrer pour contrer l'idée régionale, en bon serviteur de l'État central qu'il est toujours resté. Il prenait davantage ses directives auprès du préfet que des élus de la région...

On nomme à sa place... un préfet !!! Jean Cuvelier, actuel préfet des Landes, autre non-Breton et, pire encore, artisan actif de l'action anti-bretonne en Loire-Atlantique pendant plusieurs années. Jean Cuvelier a en effet été le directeur général des services du Conseil régional des soi-disant « Pays de la Loire » avant de partir à Mont-de-Marsan. C'est un proche du « Ceausescu », constructeur de palais. Député de La Baule, Olivier Guichard. Cela nous promet de beaux jours. Il ne fera sûrement rien pour favoriser la réunification et développer la culture bretonne mais ira chercher ses directives auprès d'Olivier Guichard et de l'appareil d'État.

Avec de tels individus, l'institution régionale ne peut rester qu'un trompe-l'œil. N'y a t-il donc pas de Bretons assez intelligents et compétents pour occuper ce genre de poste ou bien font-ils peur ? A qui ? Que pensez-vous d'un tel choix ?

* Il a rang de général.

Chiche !

Police-Justice = B5 !

Selon *Ouest France* du 9 février, le SRPJ de Rennes a la même compétence que la Cour d'Appel, soit... vous avez trouvé : les quatre départements bretons et la Loire-Atlantique !

Recentralisation

Le ministre français de l'Intérieur, Joxe, concocte une « réforme » des lois de décentralisation qui comporte de curieux éléments :

Le préfet de région, qui ne serait plus préfet de département, aurait un rôle d'encadrement de ces derniers, ce qui en ferait un contrepoids plus efficace au pouvoir des présidents élus de conseils régionaux.

Les préfets retrouveraient par ailleurs un droit de veto sur les décisions des assemblées élues. Nous reviendrons bien sûr sur ce dossier.

Bravo

Le P.B. dit bravo au président du Parc d'Armorique, Jean-Yves Cozan, qui vient d'accorder une prime mensuelle de 200 F aux salariés bretonnants ou à ceux désirant suivre des stages de breton. Il serait bon que les salariés du département du Finistère réclament également cette prime. Et pourquoi les salariés du privé et des autres départements ne réclameraient-ils pas cette prime ? Un exemple à suivre...

Poignant récidive

Le maire PS de Quimper – et donc sa majorité – viennent de décider la suppression de la petite subvention de la ville au mouvement culturel breton progressiste Ar Falz. La municipalité Bécam votait régulièrement cette subvention. Fait à retenir...

(Suite de la page 2)

Ici, on est contre tout empirisme ; tout doit être pesé, calculé.

En ce qui concerne le choix des pommes, subsistent une quarantaine de variétés locales, toutes issues du Goëlo, mais seule une vingtaine de variétés seront gardées. Nous fondons notre sélection sur les caractères suivants : rusticité, capacité des fruits à la conservation, capacité œnologique du fruit, productivité.

Mais ceci nécessite aussi une étude du sol, du milieu.

Les variétés dites CFC (Comité des Fruits à Cidre) sont principalement Guillevic, Dous Coet Ligué, Kermerrien, Dous Moen, Rouget de Dol et les variétés locales.

Une fois ramassées, les pommes sont stockées à l'abri, triées par variété et par période de maturité. Puis, elles sont brassées, mélangées, pressées. Mis en barriques, le cidre est fermenté, puis élevé. Le stockage dure quatre à cinq mois. Par la distillation, on distingue l'eau-de-vie à finalité de vieillissement et à finalité de pommeau.

P.B. : Quelles sont les aides accordées ?

R : 6.000 F de subvention par hectare sont accordés à condition de planter au minimum 2 hectares. Il faut, de plus, savoir que l'on peut planter 400 à 500 arbres en basses-tiges, 100 à 120 arbres en hautes tiges.

Les vergers à basses tiges ont une durée de vie moindre (20-25 ans) et demandent un plus grand suivi.

P.B. : Avez-vous des rapports avec le cidre de Guéméné-Penfao (44) ?

R : L'ABPFC (Association Bretonne des Producteurs de Fruits à Cidre) qui regroupe les producteurs des cinq départements bretons, car les fruits à cidre ignorent les barrières administratives.

(Interview d'Hervé PERSON)



Agriculture

La révolution agricole a fragilisé les espèces et augmenté les prix de revient

Dans les années 60, avec les lois d'orientation pour l'agriculture, naquit la « révolution agricole » qui devait engendrer le « modèle breton ». Ce modèle breton se caractérise économiquement par l'extrême importance **des consommations intermédiaires.** Ce niveau élevé des consommations intermédiaires (et donc sa faible valeur ajoutée) explique que la Bretagne, première région agricole de l'Hexagone, ne se place qu'au 17e rang pour le revenu agricole.

Un fait très marquant de cette révolution agricole a été le remembrement. Ce **remembrement** a permis dans un premier temps l'introduction de méthodes modernes de travail (taylorisme) de la terre puis, dans un second temps, l'**industrialisation totale** de l'agriculture bretonne.

La course à la productivité a obligé les agriculteurs à spécialiser leur(s) production(s) sur quelques variétés de l'espèce produite (tant dans le règne animal que végétal). Puis vint la mise au point par les firmes de variétés de synthèse permettant une production encore plus standardisée. Souvent, les premiers résultats de ces nouvelles variétés furent : 1. Augmentation du taux d'humidité. La production supplémentaire consistait à incorporer plus d'eau au produit. C'est ce qui s'est passé pour la betterave fourragère avec la variété « Géante d'Avoriaz », c'est ce qui s'est passé au début de la sélection avec les vaches « Holstein » dont le lait possédait des taux de matières utiles inférieurs aux vaches de races celtiques. Les exemples abondent...

2. Baisse du facteur « rusticité ». La résistance aux maladies de ces nouvelles variétés était (est) très faible. La moindre carence, le moindre aléas peut leur être fatal. Cette faible résistance oblige à l'achat de maints produits de traitement, source de profits pour les firmes. Très souvent, ces produits sont très nocifs pour la santé des travailleurs (exemple : le désinfectant D39).

Avec cette course effrénée sur quelques races, le système économique ne tenait compte que du court terme. Telle race rustique peut très bien être plus adaptée aux conditions économiques du XXIe ou XXIIe siècle que telle race en vogue actuellement. Aussi, dès 1975, *« Le Peuple Breton »* (nos 141 et 142, L'avenir des races animales bretonnes) lançait l'idée d'un conservatoire des races bretonnes, réservoir de gènes. Cette idée devait être, je crois, reprise par Poly, dans son rapport intitulé *« Pour une agriculture plus économe et plus autonome »*.

« La Bretagne ne sera pas défendue sans les Bretons. Rejoignez-nous »

Bulletin d'adhésion

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

Signature :

A adresser à UDB - BP 215 - 44007 NANTES CEDEX, avec un chèque de 150 F.

Représentation bretonne à Bruxelles, la réponse du président du Conseil régional

La position de l'UDB, exprimée dans le PB de janvier et justifiant une représentation directe de la Bretagne à Bruxelles, nous a valu cette réponse du président Bourges, que nous publions.

Le président du Conseil régional

Monsieur,

J'ai pris bonne notre de l'intérêt que porte l'Union démocratique bretonne à l'action européenne du Conseil régional de Bretagne.

Le Conseil régional intègre bien la dimension européenne dans son action. D'une part, il se dote des moyens d'un accès performant et prospectif à l'information communautaire et d'autre part intervient ou influe sur les décisions et politiques de la CEE qui concernent ou pourraient concerner notre région.

Plutôt qu'une présence bureaucratique à Bruxelles sous la forme d'un « bureau permanent avec salle de conférences » dont l'efficacité est loin d'être démontrée, le Conseil régional a fait choix d'une approche plus souple et plus diversifiée qui s'appuie sur deux types de moyens :

1) Un service de promotion européenne de la région chargé notamment de valoriser un réseau pertinent de contacts à Bruxelles au sein des services de la commission. Le responsable de ce service se rend à Bruxelles aussi souvent que nécessaire, étant entendu que les fonctionnaires européens, de plus en plus sollicités, n'ont qu'une disponibilité réduite (il y a plus de 150 régions en Europe...).

2) Le Conseil régional adhère à deux organisations interrégionales, la conférence des régions périphériques maritimes et l'assemblée des régions d'Europe, qui complètent son dispositif propre d'information et d'influence. En outre je suis, avec Jacques Blanc et Noël Josephe, l'un des trois présidents de régions françaises membres du Conseil consultatif des collectivités régionales et locales, instance de représentation officielle des pouvoirs locaux et régionaux auprès de la commission de Bruxelles.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Yvon BOURGES

NDLR : Que M. Bourges réponde est positif en soi. Notons tout de même que la position de la région « Bretagne » n'est guère volontariste.

Mieux vaut une représentation permanente ; 800.000 F, c'est pas cher ; les Catalans ne dépenseraient pas 2,4 millions de francs pour du vent ! Les différents niveaux d'intervention cités, c'est léger par rapport aux « grosses » régions. Les ministres compétents des Lander allemands accompagnent les ministres fédéraux si nécessaire.

Enfin, à l'heure où les régions sont amenées, de facto, à conquérir des pouvoirs nouveaux, il s'agit de se donner les moyens de ses ambitions et puis pour nous, au-delà de la technique, il s'agit de la conception même de l'Europe : les peuples doivent être reconnus.

L'UDB fait le point

Trois fois par an, le bureau politique de l'UDB, élus du congrès et représentants des sept fédérations réunis, fait le point sur la situation générale et en Bretagne. Pour une meilleure information de nos lecteurs, en voici des extraits. Puissent-ils les inciter à réagir avec nous.

Autour de nous, le monde aussi a changé. Mais si notre réflexion en a tenu compte, les toutes dernières années, voire les tout derniers mois, ont vu cette évolution s'accélérer, et certaines données de notre combat s'en trouvent profondément modifiées (...).

Les soubresauts spectaculaires, puis l'effondrement brutal en Europe, du système communiste international font à l'évidence partie, après la montée de l'extrême-droite et la percée électorale des Verts, des événements qui modifient substantiellement le contexte dans lequel se situe le combat de l'UDB.

Le présent projet prend principalement en compte cette évolution récente du paysage européen.

1. Evolution économique

1.1. Le souci de combler le « vide économique » de l'Europe centrale et orientale renvoie au second plan, et durablement sans doute, le débat à peine ouvert sur le rééquilibrage de la CEE en faveur de ses régions périphériques.

1.2. La dépendance économique de la Bretagne et son sous-développement maritime (par rapport à son potentiel) la mettent dans une position difficile pour tirer rapidement parti d'une situation qui renforce au contraire l'axe Londres-Rhin-Milan (y compris dans sa partie française, avec les orientations qui devraient s'ensuivre en matière « d'aménagement du territoire »).

1.3. D'une manière générale, l'appréciation du socialiste suisse Jean Ziegler, selon lequel « l'Acte Unique européen n'est que la rationalisation du système des forces économiques dominantes », ne paraît pas devoir être contredite, mais plutôt confirmée, par les nouvelles données économiques européennes.

2. Evolution politique au niveau international

2.1. L'établissement en Europe d'un pouvoir « socialiste démocratique » authentique peut être estimé aujourd'hui plus crédible qu'hier, mais reste une perspective à long terme, avec pour conséquence le risque de rendre incantatoire un discours de gauche formulé en termes théoriques et généraux.

2.2. Les « solidarités anti-impérialistes », **dans la mesure où** elles occultaient plus ou moins les problèmes de démocratie et respect des peuples à l'Est, tout en accordant un préjugé favorable – au moins implicite – au « camp socialiste », renvoient désormais les composantes non communistes à leurs propres forces.

2.3. Les efforts accomplis depuis plusieurs années par l'UDB pour s'intégrer à de nouvelles solidarités internationales trouvent là, après coup, une nouvelle et solide justification.

2.4. La vigueur de la question nationale en Europe de l'Est ouvre des perspectives nouvelles d'extension de ces solidarités, vis-à-vis desquelles l'UDB, même si elle doit faire des choix (priorités notamment) devra bannir toute timidité.

2.5. Les revendications nationales des peuples d'Europe (et notamment des pays de l'Est de l'Europe) ne peuvent véritablement aboutir qu'avec le démantèlement des blocs et des alliances militaires, démantèlement qui implique le désarmement généralisé.

2.6. Le soutien au développement économique des pays de l'Europe de l'Est, mené à bien dans le respect des droits des travailleurs, des citoyens et des peuples ne doit pas nous faire oublier le soutien à l'émancipation politique et économique des pays sous-développés qui connaissent des difficultés encore plus importantes que celles des pays de l'Est de l'Europe.

3. Evolution au niveau politique français

3.1. L'évolution du « bloc communautaire » va accentuer en France le déclin du PCF, et élargir le vide politique à gauche d'un PS de plus en plus introverti et dont l'utilité sociale s'amenuise, mais dont seuls l'extrême-droite et les Verts sont les adversaires crédibles dans l'opinion, et ce sans doute pour une assez longue période.

3.2. Les avatars et rapprochements successifs des composantes de l' « autre Gauche » (PSU, FGA, Comités Juquin, Nouvelle Gauche, Alternative Rouge et Verte...) n'ont par ailleurs jusqu'ici dégagé aucune alternative probante.

3.3. Il n'est pas évident que cette faible pression à gauche incite le PS, ou l'une de ses fractions, à occuper le terrain laissé libre, et dont la fertilité laisse manifestement à désirer.

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

4. Evolution au niveau politique breton

4.1 La presse régionale souligne à juste titre l'absence de tout projet et de tout débat « régional » (*OF* 4/1/1990, page Bretagne) soutenu par les formations en charge des responsabilités à ce niveau, qui rivalisent dans la poursuite incertaine d'une actualité qu'elles subissent (qualité de l'eau, liaisons ferroviaires et aériennes...).

On relève toutefois que la droite locale succède au PS dans l'exploitation de thèmes « régionaux » : Bourges et Guichard avec l'Arc Atlantique, Cozan avec la culture bretonne, sans qu'il apparaisse plus de cohérence entre ces discours locaux et partiels et l'attitude générale des familles politiques en cause dans les vrais lieux de décision.

4.2. **Les Verts continuent de s'affirmer comme force électorale**, cependant que l'audience de l'UDB reste insatisfaisante.

4.3. Cependant, en 1989, pour la première fois depuis 10 ans, les effectifs de l'UDB ont crû par rapport à l'année précédente, dans une proportion sensible (15 %) et dans pratiquement toutes les fédérations (aucun recul).

Cette progression ne constitue certes pas un événement de portée mondiale. Dû à la fois à la « consolidation du stock » et à de nouvelles adhésions, ce renversement de tendance, si nous le développons au cours des deux prochaines années, peut néanmoins être retenu comme hypothèse et objecfif crédibles dans la mise en œuvre d'une stratégie tendant à notre meilleure insertion dans le débat institutionnel régional et départemental.

4.5. La mise en avant d'objectifs « bretons » (économiques, politiques, culturels), jointe à une politique d'ouverture à l'égard de mouvements comme Emgann, paraît aujourd'hui le meilleur moyen :

– de valoriser l'UDB dans le débat poltique en Bretagne, en mettant en lumière le décalage du PS et des Verts par rapport à nos positions, et les contradictions entre leurs différents niveaux de décision et d'expression.

– de créer un « pôle nationaliste » incontournable dans les débats électoraux à venir en Bretagne : soit qu'un tel pôle paraisse pouvoir aller seul devant les électeurs, soit qu'il paraisse assez fort pour choisir l'allié qui lui assurera la meilleure représentation.

4.6. Corrélativement, l'engagement social de l'UDB doit pouvoir s'illustrer dans la dénonciation de situations concrètes, et la mise en avant de propositions et de solidarités clairement rattachées à ces situations concrètes, de manière à esquiver au mieux les risques de confusion désormais durablement attachés à l'étiquette « socialiste » et aux discours théoriques et généraux qui s'y rapportent.

Conclusion

Le nouveau contexte dans lequel se situe l'action de l'UDB conduit le parti à valoriser pleinement les dimensions bretonne et internationale de son combat, et à assurer de la sorte :

– sa présence originale dans le débat en Bretagne ;

– une distanciation à son avantage par rapport à des partenaires électoraux éventuels ;

– l'insertion du combat autonomiste breton dans le réveil mondial – et notamment européen – des nationalités ;

– le renforcement général de son audience.

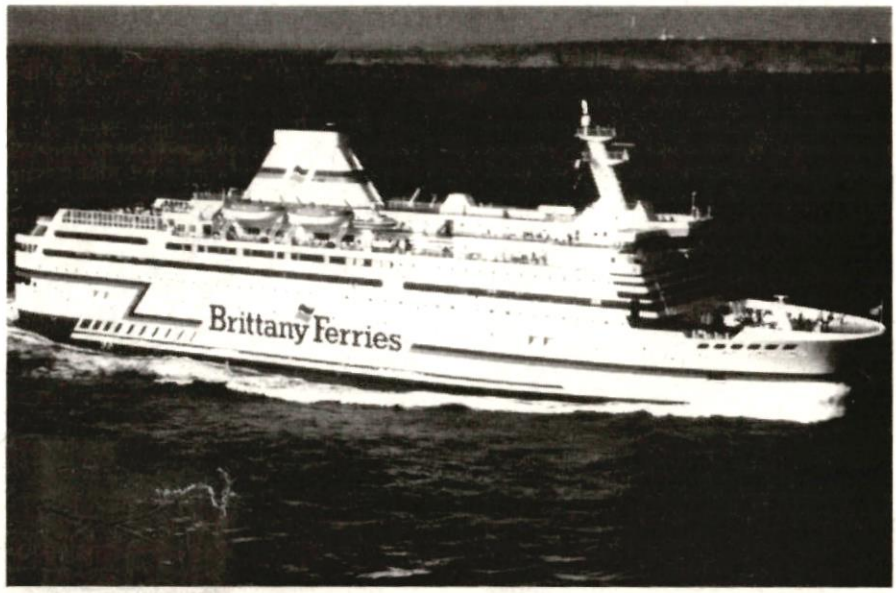
La dimension socialiste de notre combat sera pour sa part principalement mise en lumière par le traitement de cas concrets exemplaires. La remise en cause des « équilibres » mondiaux actuels (Est-Europe, Tiers-Monde) amène à ouvrir dans les colonnes du *PB* un débat sur socialisme, Europe et question nationale. Le *PB*, le moment venu, en fera la synthèse.

UDB

U.D.B.

1989 : Brittany Ferries passe les 2 millions de passagers

(+ 25 % de chiffre d'affaires)



(Deux commandes supplémentaires sont envisagées)

Après une année 1988 à forte croissance (+ 36 % en passagers, 42,5 % en voitures et 30,7 % en fret) qui a confirmé la prédominance de l'armement breton sur la Manche à l'ouest du Havre, le groupe Brittany Ferries-Truckline Ferries a eu une activité très satisfaisante en 1989, qui confirme les résultats positifs de l'exercice précédent. Avec une belle progression de 24,7 % en passagers et + 34,4 % en véhicules de tourisme, il affiche une croissance nettement supérieure au développement des autres secteurs de la Manche et des autres armements.

Le cap des deux millions de passagers – à forte valeur ajoutée, services à bord et achat de produits touristiques – est passé cette année à 2.177.738 contre 1.698.207 passagers en 1987-88, toutes lignes confondues, France, Grande-Bretagne, Irlande, Espagne. Le total Transmanche seul étant de près de 2 millions, soit 1.939.268 passagers contre 1.542.053 l'an dernier. A noter, d'une part, l'augmentation continue de trafic de la ligne Caen/Ouistreham-Portsmouth, + 24 % soit 837.000 passagers ; et d'autre part, celle de Cherbourg-Poole qui, récemment ouverte aux passagers, outre le fret, atteint déjà en 1989 près de 250.000 passagers.

En fret et véhicules industriels, stabilisation des résultats : avec 150.026 véhicules transportés, le niveau de croissance est à zéro, mais succède à un bond en avant de près de 30,5 % l'an dernier. A mettre en valeur l'essor de Caen en fret, parvenant à 53.000 camions cette année, belle diversification de cette ligne à l'origine principalement à vocation passagers.

Avec + 25 % de chiffre d'affaires, les résultats financiers du groupe sont positifs : le chiffre d'affaires consolidé dépassera 1,4 milliard de francs.

Le marché français de Brittany Ferries en hausse : 420.000 passagers, près d'un million de chiffre d'affaires

Le flot Grande-Bretagne-France chez Brittany Ferries a suivi la progression générale en matière de passagers de la compagnie, près de 25 %, la part du marché français continue à représenter plus de 20 % du nombre total de passagers transportés par Brittany Ferries : 420.000 en France sur plus de deux millions au total.

Quant au chiffre d'affaires France, il a augmenté selon l'évolution des passagers et atteint près de 100 millions sur le milliard quatre de chiffre d'affaires total de la compagnie.

Il est constitué des traversées maritimes et services rendus à bord ainsi que des produits touristiques rendus en Grande-Bretagne, 55.000 nuitées en Bed and Breakfast, 2.700 nuitées en hôtellerie et 1.500 nuitées en cottages.

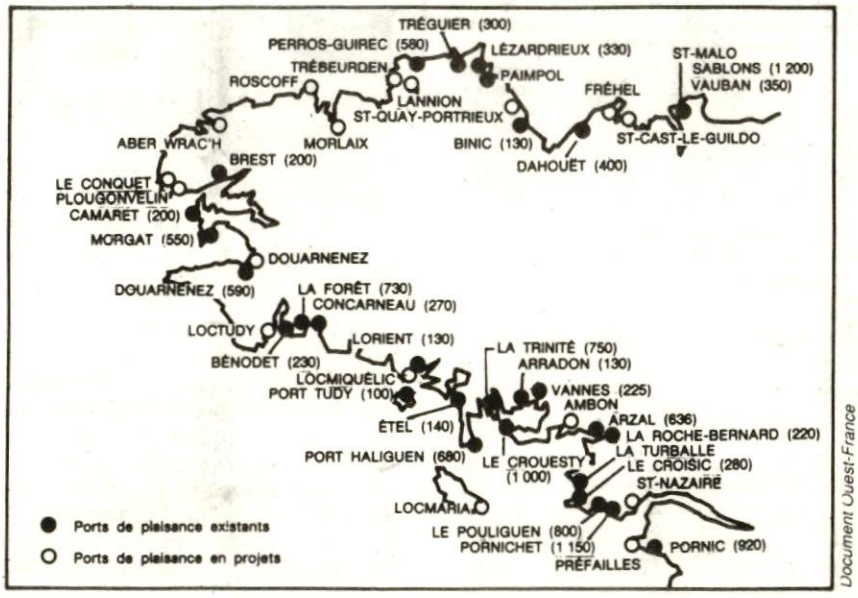
A côté de ces bilans positifs, il faut noter le recul (– 5,5 %) du trafic passagers sur la ligne Roscoff-Cork (sur laquelle il n'y avait plus qu'un bateau au lieu de 2 au cours de l'été précédent).

En camions, il y a aussi recul à Saint-Malo-Portsmouth où le port a été fermé 2 mois d'hiver. Seul Caen connaît un essor important. Le total véhicules de fret marque un recul de 0,5 %. Est-ce que ce n'est pas le résultat d'une politique commerciale qui privilégie le trafic voyageurs, plus lucratif ? Ou est-ce le reflet d'une stagnation des échanges avec les Britanniques ?

LA PLAISANCE : 17 projets avec de l'immobilier à l'arrière-plan

La plaisance est en plein essor en Bretagne. Pas au niveau des immatriculations de navires neufs, mais au niveau des aménagements portuaires. Seul créneau laissé à la Bretagne, le tourisme et la plaisance intéressent les investisseurs privés, au moins quand ils ont l'appui et la garantie des collectivités locales.

Peu importe si, depuis 1980, on immatricule de moins en moins de voiliers en Bretagne. Par contre, la demande augmente légèrement pour les bateaux rapides à moteur (souvent polluants et bruyants). Les 28 ports de plaisance de plus de 100 places, de St-Malo à Pornic, ne sont pas complets, pour la plupart (14.000 places). Pourtant, on ne compte pas moins de 17 nouveaux projets de ports ou d'extensions.



Document Ouest-France

St-Quay-Portrieux

Le plus gros projet, en voie d'achèvement, est celui de St-Quay-Portrieux, une avancée de 1,5 km de long et de 20 m de hauteur, vu le marnage très important du fond de la baie de St-Brieuc. Coût : environ 20 milliards de centimes (attendons le prix définitif). C'est faramineux. Pour le financer en bonne partie avec des fonds publics, il a fallu en faire un port de pêche (100 bateaux prévus) et y ajouter une énorme opération immobilière (10.000 m², en partie sur le D.P.M.). Malgré l'argent public, les prix à l'anneau sont très élevés et un tiers seulement des 850 anneaux sont vendus. Le Conseil général des Côtes-du-Nord, présidé par Ch. Josselin, a accordé la concession, autorisé le démarrage des travaux, permis l'opération immobilière. Mégalomanie ? Erreur de prospective ? Voire, cela fait des années que les associations de défense de l'environnement les plus sérieuses mettent en garde les autorités départementales. Un port de pêche ambitieux, en pleine zone de crise de la coquille St-Jacques, et alors même que la pêche bretonne a été sacrifiée à Bruxelles (voir P.B. de janvier), s'avère aussi pour le moins risqué. On y reviendra.

Un projet comparable par son montage et émanant de la SPADA, la même société niçoise, est avancé pour l'Aber-Wrac'h, en associant la plaisance, la pêche, (qui permet d'avoir le financement public) et l'immobilier.

Trébeurden

Cette fois, le promoteur-constructeur, c'est Campenon Bernard. La municipalité est « de gauche », sans doute préoccupée par le fait que le tourisme fait de moins en moins vivre la station. Une enquête publique avec trois commissaires-enquêteurs a donné un avis défavorable au projet, mais le préfet des Côtes-du-Nord a signé le décret d'utilité publique. Le pari est risqué : 4 milliards de centimes pour un port de 560 places avec bassin à flot, alors que les ports de plaisance proches de Perros-Guirec et Tréguier sont loin d'afficher complet. Un mur de quatorze mètres de hauteur à marée basse ceinturant le port, côté littoral, cela ne semble guère compatible avec la préservation du site. Site qui sera classé **après** la réalisation des travaux.

Opérations grandioses prévues aussi au Crouesty, en presqu'île de Rhuys. Sans parler des nombreux projets plus modestes à Morlaix, Roscoff, Le Conquet, Plougonvelin, Lannion, Douarnenez, Loctudy, Locmiquélic, Ambon, Préfailles. Soulignons aussi que le port privé fait recette : *« Le seul qui fonctionne, c'est Pornic, à des prix très élevés »*.

Non aux ports-prétextes

Pratiquement aucun port de plaisance ne dégage d'excédents. La plupart ont un déficit. Si les « privés » s'y intéressent, c'est que des opérations immobilières sont en vus : vendre des appartements en front de mer, ils savent faire ! L'une des chances de la Bretagne, son cadre, est en jeu. 70 % du littoral breton est urbanisé. 5 % seulement appartient au Conservatoire du littoral (12 % dans le Var, 12 % en Corse). Le reste est lorgné par les promoteurs : le prix au mètre carré peut être multiplié par 100 si le terrain est acheté non constructible et bétonné ensuite. C'est encore plus scandaleux lorsque la spéculation porte sur le domaine public maritime (au Crouesty, à St-Quay-Portrieux). Au stade actuel, il faut protéger le littoral, éviter le mitage, pour que la Bretagne soit encore un pays où il fasse bon vivre. De quoi ? Ça, c'est une autre question. Qu'on pense plus à la mer, vecteur du commerce maritime. C'est l'une des clés de notre avenir.

Cheminement d'un projet : Trébeurden

A regarder de plus près, ce projet de port a eu un cheminement curieux. Les modifications au projet initial après l'enquête publique ont été indiquées dans une lettre du maire au préfet, sans délibération du conseil. Plus tard, le maire a admis qu'il s'agissait d'une délibération « de la municipalité », c'est-à-dire de l'exécutif de la commune (maire et adjoints).

La ville et le promoteur forment une société anonyme qui contracte un premier emprunt de 2 milliards de centimes (sur 15 ans et à taux variable), la commune s'engageant à ce que le crédit bail soit transféré à la commune au cas où la société constructrice renoncerait à la concession du port, ce qui revient à faire peser tous les risques sur les contribuables locaux (il y a environ 3.000 habitants). Le port privé a donc la garantie, en cas de problème, d'un financement public. Le libéralisme économique a ses limites ! D'autre part, le projet définitif détourne la route départementale sur la plage (Domaine public maritime), qui sert aussi au stockage et aux superstructures (privées). Le projet soumis à l'enquête ne prévoyait pas ce déplacement de la route sur le DPM.

Fallait-il lever l'immunité parlementaire de Le Pen ?

Le 11 décembre dernier, le Parlement Européen votait à une large majorité la levée de l'immunité parlementaire de Jean-Marie Le Pen. Cette décision répondait à une demande du gouvernement français dont le ministre de la Justice, Pierre Arpaillange avait engagé une action judiciaire contre le président du Front National pour son sinistre « Durafour crématoire ».

Je sais qu'un certain nombre de nos amis se sont émus de l'abstention manifestée par Max Siméoni lors du vote de l'assemblée de Strasbourg. Mais ce jour-là, le vrai courage politique n'était peut-être pas du côté que l'on croit.

Quelle que soit l'issue du procès attenté à Le Pen par les pouvoirs publics, celui-ci profitera au chef de l'extrême-droite et assurera sa notoriété. Si Le Pen est condamné, il reprendra le rôle du martyr qu'on l'a vu jouer si souvent et qui lui a si bien réussi ces dernières années. Mais s'il est relaxé, son discours gagnera en légitimité. Dans tous les cas, la démocratie et ses défenseurs en sortiront affaiblis. La ligue contre le racime et l'antisémitisme (LICRA) ne s'y est pas trompé, qui a reproché à Arpaillange son initiative en la jugeant pour le moins maladroite.

Responsabilités non assumées

Mais le vote du 11 décembre, que l'on sait voulu et inspiré par les socialistes français, signifie avant tout une fuite des élus devant leurs responsabilités. Les politiciens ont confié à la justice française la mission de discréditer Le Pen et ses idées aux yeux des citoyens que le discours de l'extrême-droite séduit. Or cette mission leur échoit car eux seuls disposent les moyens de la remplir, en prenant les décisions politiques qui s'imposent à l'échelon européen et, au-delà, planétaire. Les années 80 auront vu les nouvelles technologies (informatique, robotique) et de nouvelles techniques capitalistiques (offres publiques d'achat, interconnexion des marchés de capitaux), accentuer le phénomène de mondialisation des échanges, mais dans un contexte de dérégulation des marchés, les inégalités sociales et géographiques n'auront cessé de croître tant à l'échelon régional que planétaire. La question de l'immigration, clandestine ou non, est au cœur du problème. Qui dira que la volonté de vivre et travailler au pays est un privilège d'Européens en mal de racines ?

Le XXI[e] siècle verra l'avènement de nouvelles relations plus justes et plus fraternelles entre peuples du nord et du sud ou sombrera dans le chaos. Que les événements récents en Europe de l'Est, pour aussi formidables qu'ils soient, ne nous fassent pas perdre de vue cette réalité. Le choix se fait aujourd'hui. Demain, il sera trop tard.

Dérapage

Les vrais démocrates parmi les adhérents et sympathisants du Parti socialiste n'en auront sans doute que plus durement ressenti le dérapage de leur président de chef. « Le seuil de tolérance a été atteint », déclarait Mitterrand à propos de l'immigration devant les caméras d'Antenne 2, le 10 décembre dernier. Dreux et Marseille étaient passés par là. Celui qui avait su, depuis 1981, se tenir au-dessus des partis (comme dit « Le Canard ») a-t-il commis, en descendant dans l'arène, le premier dérapage sur les valeurs humanistes de la gauche, qui annonce sa disgrâce ?



L'avenir nous le dira, mais j'en connais qui n'oublieront pas de sitôt la concession faite par le plus haut personnage de l'État à l'extrême-droite reconnaissante. « Monsieur le Président, merci de cet aveu », eût pu dire le « menhir ».

Faut-il incriminer les immigrés si le taux officiel de chômage atteint 17 % à Lorient, quand le Morbihan ne compte pas 1% d'immigrés, et chute à moins de 8 % en Ile-de-France où, comme nul ne l'ignore, ne résident que des « Titi » pure souche ?...

Alors, bêtise ou lâcheté ? Chacun jugera le vote d'une majorité de parlementaires européens comme bon lui semblera. Ce dont je me souviens et que je n'oublierai pas, c'est l'air enjoué qu'affichaient Gollnisch et Anthony, députés du Front National, à la sortie de l'hémicycle, quelques minutes après le vote qui venait de « sanctionner » soi-disant leur président.

Pour pratiquer les arcanes d'un certain pouvoir depuis quelques mois, je sais parfaitement que les actions les plus louables peuvent cacher les intentions les plus malhonnêtes. La ruse et la duperie peuvent revêtir les masques les plus angéliques de la comédie politique. A la vérité, ma découverte est toute relative, mais comme dit la maxime populaire : « Il faut le voir pour le croire ». J'ai vu. Et ce que j'ai vu n'était pas beau à voir.

C. GUYONVARC'H
assistant de Max Siméoni et collaborateur du groupe Arc-en-Ciel au Parlement européen

Un point de vue similaire est repris dans le dernier numéro de la revue Celsius, spécialisée dans l'étude de l'extrême-droite au niveau mondial et sa réfutation au niveau idéologique.

Plaisance (suite)

Décédée récemment, Geneviève Prigent, l'ancienne présidente de la FAPEN et de l'URBE (fédérations départementale et bretonne de défense de l'environnement), déclarait il y a quelques mois : *« Le port de Trébeurden se fera car c'est un port de gauche »*, avec toute la tristesse d'une militante progressiste face à cette situation. Sa prévision, hélas vérifiée, montre les pressions qui peuvent jouer aux différents niveaux, pour ou contre un projet avec le tout-tourisme dans lequel on veut cantonner l'Ouest breton, les projets les plus hasardeux, les plus contestables au plan de l'environnement, ont de bonnes chances d'aboutir. Après tout, si cela ne marche pas, il y aura encore moins de « problème breton », problème posé par les Bretons qui refusent que leur pays soit seulement le parc de loisirs des autres.

Laïcité à la française

Un spectre nouveau hante la classe politique hexagonale : le foulard islamique, symbole de l'affirmation d'un groupe et symbole de la crise de la théorie française de la laïcité.

Dans l'affaire du foulard islamique, nombreux furent ceux qui condamnèrent les lycéennes au nom de la laïcité. Pour les partis conservateurs se faire les défenseurs de la laïcité donne à sourire... Le PS avait une position (si position il avait...) des plus divisées. Bien évidemment, plus on agite un slogan, plus celui-ci perd de sa clarté ; sa définition s'enlise dans un épais brouillard. Un travail de définition s'enlise dans un épais brouillard. Un travail de définition s'impose donc.

Qu'est-ce que la laïcité ?

Généralement, on entend par laïcité, la simple interdiction pour les agents publics, et plus particulièrement ceux de l'Education nationale, d'afficher leur(s) opinion(s) religieuse(s) sur les lieux et à l'occasion de leur temps de travail. L'Etat étant neutre, ses fonctionnaires se doivent de l'être et doivent respecter toutes les autres croyances. Ici, ce ne sont pas des agents publics qui ont manifesté leurs opinions, mais des usagers de ce service public. Au nom de la laïcité, un principal zélé met en cause la liberté d'expression. L'expression d'appartenance à un groupe social se manifeste par des signes extérieurs, des symboles (porter une croix pour un chrétien, mais aussi, un triskell pour un militant breton, ou bien le port d'un « gwen ha du ». Pour respecter ce principe de laïcité, doit-on soumettre tous les jours tous les lycéens, voire tous les usagers des services publics à un contrôle policier ? Voilà où nous conduit le raisonnement extrême de ce fidèle agent du corps enseignant : la mort de la liberté d'expression et du droit de manifester.

Laïcité à sens unique

Mais il y a mieux. Jusqu'au milieu de ce siècle, des instituteurs chevronnés persécutèrent les élèves au motif qu'ils parlaient breton. Des punitions infamantes, dégradantes tant pour la personnalité des élèves que pour la personnalité de la Bretagne furent infligées. La langue, n'est-elle pas le symbole le plus profond d'appartenance à une nation ? Où est donc la neutralité que se doivent d'afficher l'Etat et ses serviteurs ?

Cette lutte contre les langues minorisées de l'Hexagonie, au commencement de la République, trouva son zélateur en la personne de l'abbé Grégoire. Aujourd'hui, le SNI, la FEN, etc..., sous couvert de laïcité, continuent leurs attaques sournoises contre Diwan et l'enseignement de la langue bretonne.

Ces manquements à la neutralité ont été dénoncés dans le *PB* par des études de Gwenc'hlan Le Scouézec (100 ans d'intoxication par les manuels d'histoire) et par J.J. Monnier. (La Bretagne dans les livres de géographie (*PB* 154). Ces enquêtes furent confirmées plus tard par des études universitaires (DEA) à l'UER de Sciences juridiques de Rennes (ex. : la Thématique idéologique des manuels d'histoire). Ces différents travaux prouvent qu'il devient de plus en plus difficile de nier le caractère multiculturel de la société hexagonale.

Société multiculturelle

Devant cette lente reconnaissance, certains font preuve d'une mauvaise foi évidente. Le plus illustre est certainement le quotidien *« Le Monde »*. (Lire *« Le Monde dans la fasci-Nation, PB* 291, mars 1988). Robert Sole, dans son article « Le devoir d'intégration » (8-11-1989) écrit : « On confond de moins en moins la France multiraciale, qui est un fait et la France multiculturelle qui est un pari hasardeux contraire à l'histoire nationale ». Rappelons qu'au début du siècle, les revues et les manuels d'histoire colportaient les thèmes de la race française, unique et homogène. Ce thème est encore cher à Debré (voir « La Nation dans la pensée politique de Michel Debré ». IEP Bordeaux).

Ne pouvant plus nier la présence de multiples communautés sur la territoire de l'Hexagone, le journaliste est obligé de tomber dans les affirmations les plus autoritaires : « France multiculturelle, pari hasardeux », hasardeux pour qui ? Hasardeux pourquoi ? Parce que démocratique... Quelles preuves apporte-t-il pour démontrer que ceci est un pari hasardeux ? Aucune : « Contraire à l'histoire nationale ». Contraire à l'histoire de quelle nation ? bretonne, basque ou d'Ile-de-France ? Plus loin, l'auteur ajoute : « La France a une allure dominante qui évolue sans cesse au contact d'autres cultures, mais n'est pas une parmi d'autres ». **Si la France a une culture dominante, c'est qu'elle a au moins une culture dominée, donc qu'elle est un pays multiculturel** ! Force est donc de constater que l'auteur est en pleine contradiction avec ce qu'il disait plus haut. Si la France n'est pas une culture parmi d'autres, c'est qu'elle est une culture élue. Nous voilà donc en plein messianisme !

Autrefois, certains affirmaient que la France était la fille aînée de l'Eglise catholique. Elle se devait de convertir toute la planète à la religion catholique : la planète, une foi, une et indivisible, tel était l'ancien message. En 1989, le slogan est une France une et indivisible. De la planète, on est passé à l'Hexagone, preuve et conséquence du déclin de ce pays. Cela n'empêche pas encore certains manuels de géographie de titrer : « La France, une puissance moyenne aux ambitions mondiales » (Belin, 1988). Heureusement que le ridicule ne tue pas. Si la portée géographique du message s'est réduite, le contenu, la trame du message n'ont pas changé ; ils se sont simplement sécularisés, c'est-à-dire, selon le Larousse, « rendus à la vie laïque ».

La culture de l'Etat français est donc une religion séculière. Une religion séculière se définit par **un seul groupe** détenteur de la Vérité (ici Paris et les classes dominantes de ce territoire), **la prétention à régenter** toute la vie civile des populations soumises. Raymond Aron soutenait le caractère totalitaire des partis communistes dans leur caractère de « religion séculière » et dans leur rôle messianique. (Voir « Démocratie et totalitarisme » en particulier).



École gratuite, laïque... et obligatoire (Y. Coriou).

La conception française de la nation, conception de la nation élue qui veut que toutes les cultures se fondent en elle, est une conception totalitaire. Tout juriste, tout politologue honnête est obligé de l'avouer « En ce sens, la nation française apparaît totalitaire, refusant le droit d'exister à toute autre identité que celle conçue par elle-même, pour elle-même » (Michel Nicolas, le Séparatisme en Bretagne, p. 11, Beltan).

La conception française de la laïcité est une conception limitée, étriquée. Si historiquement elle fut un progrès en permettant de réduire l'emprise de l'Eglise catholique sur les consciences, elle reprit, en la sécularisant, la doctrine de « la fille aînée de l'Eglise » ayant vocation à convertir tout le monde à la civilisation parisienne en absorbant toutes les autres cultures.

La vraie, la pleine laïcité, c'est la neutralité mais alliée aussi à la tolérance, au respect des opinions d'autrui, ce qui veut dire reconnaissance des autres cultures. Comment peut-on être tolérant en prônant le slogan : « Une et indivisible ? ».

Aujourd'hui, à l'heure de l'Europe, cette conception est plus que jamais dépassée.

Hervé PERSON

Bretagne-Pays de Galles

Le comité régional CGT de Bretagne a signé le 9 février à Lorient un protocole d'accord avec le Trade Union Congress du Pays de Galles en vue de développer les échanges entre les deux organisations, et de mettre sur pied des actions communes.

POBL VREIZH

Glizh-Arc'hant

gant Fanch Treger

eil lodenn

c'hwec'hvet rann :

Deiz kentañ ar bloaz e Glizh-Arc'hant



– Me a zo eveldout Erwan, eme Baol. En em c'houlenn a ran petra a soñj an dud-se ha petra a raint en amzer da zont. Da ziwall e vez peurvuiañ eus an den pa vez kouezet e veudig en e zorn. Alies e cheñch tu d'e borpant. Ur wech muioc'h e welomp ne c'hell ket bokedoù-hañv an demokratiezh bleuniañ war gorzenn zir ar marksizm. Sklaer eo, me 'gav din.

– Arabat, evelkent, eme Erwan soñjal emañ baradoz an douar en tu-mañ, en hor broioù deomp-ni. Bez ez eus kalz a beorien e broioù ar c'hornog hag ur bern kudennoù a bep seurt : dilabour, dramm... ha me oar me !

Bez ez eus tud paour e Bro Amerika, e Bro Saoz hag e Bro C'hall ivez. N'eo ket gant ar RMI – war dro daou vil lur sikour bep miz – e c'hello ar paourkaezh tud-se kaout bod ha boued. Abaoe un nebeut bloavezhioù e vez gwelet klaskerien-vara adarre e ruioù kêrioù Breizh ha tud yaouank a-walc'h, paotred ha merc'hed, o c'houlenn an aluzenn dindan porched bras iliz veur Lanleger. Ma n'eo ket spontus ! e dibenn an naontekvet kantved !

Pa welan kement-se e sonjan dalc'hmat e klaskerien vara Pardon Sant Erwan e penn kentañ ar c'hantved-mañ evel ma 'z int taolennet gant Jarl Priel en e levr brudet « Ma zammig buhez ».

Ur vezh eo gwelet traoù evel-se en deiz a hiziv !

– Ya, gwir eo. N'hon eus ket kalz a gentelioù d'ober d'ar re all, ni amañ.

– Ar pezh a weler ivez e broioù ar Reter eme Jakez d'e dro, ha dreist-holl en URSS ez eo ar broioù bihan o sevel o choug. Brevet da vare an Dzared pe diwezhatoc'h dindan gwask « Tadig ar pobloù » evel ma veze graet eus Stalin emaint bremañ o klask en em zieubiñ. Marteze e tiwano ur menoz bennak e penn ar vretoned en ur glevet komz eus ar pezh a dremen du-hont.

– Arabat huñvreal ma breur bihan, eme Baol. Ar Vretoned a zo kousket ha kousket mat. Bara ha c'hoarioù, c'hoarioù an tele, setu aze o lod. Maget int gant muzik saoz ha romantoù-kazetenn amerikan. Santa Barbara, sell aze o freder ha n'eo ket Sant Erwan.

– Ale paotred ! eme ar vamm, n'echuo ket o kaoz ? Poent eo mont da souhetiñ bloavezh mat d'an amezeien, d'ar re gozh d'an nebeutañ. Ar re all a zo kustumet da zont betek amañ.

Gant poan e savas neuze ar wazed o fennoù a-dreñv diwar o c'hadorioù. Abaoe un hanter eur bennak e oa echu ar pred met ne weler ket an amzer o tremen pa vezer krog mat gant ur gaoz bennak neketa ? Et keit-se e oa bet hanter skaotet al listri-taol gant ar merc'hed erru skuizh o klevet komz eus politikerezh.

Evel bep bloaz ez eas an tri vreur Sidaner asambles da hetiñ bloavezh mat d'ar Brigant kozh a oa o chom en un ti bihan koant damdost da C'hlizh-Arc'hant. War an treuzoù e oa bet skrivet e-barzh ar simant fresk hag e galleg ar gerioù-mañ : « mon rêve ». Ha gwir e oa.

E-pad e vuhez en doa hunvreet en ti-se, en doa labouret evit gellout prenañ hag adkempenn anezhañ. Ur vuhez start en doa renet ar Brigant kozh. Kuitaet gantañ ar skol abred evit mont da baotr-saout da gouent Bear, deuet da vezañ devezhier diwezhatoc'h er menajoù bras e kave c'hoazh amzer ha nerzh-kalon da zerc'hel un tamm douar, ur menaj bihan a ziv vuoc'h goude e zevezh-labour. Ne oa ket druz ar peuriñ d'ar c'houlz-se evit tud eveltañ ha koulskoude en doa savet c'hwec'h bugel hep klemm na termal.

Intañv abaoe un toullad bloavezhioù e oa o vevañ e unanig en e di bihan. Pa lâran e unanig n'eo ket gwir penn-da benn peogwir e oa ur c'hamalad bihan a bevar droad o chom gantañ, e gi Pikous. Alies a-walc'h ez ae Jakez ar Sidaner da welet ar c'hozhiad, da gontañ kaozioù pe da c'houlenn digantañ dibunañ ur rimadell bennak pe kanañ ur ganaouenn a veze enrollet diouzhtu gant ar paotr yaouank.

O c'hortoz e oa pa erruas an tri vreur Sidaner e toull an nor. Boutailhadoù a bep seurt ha gachenn a oa war an daol rak plijout a rae d'ar Brigant kozh ober e seizh gwellañ da zegemer an dud daoust ma ne oa ket pinvidik.

– Bloavezh mat ha buhez hir deoc'h, Fransoa, eme ar baotred.

– Ha deoc'h c'hwi ivez tud yaouank. Kit en o koazez. Kemerit bep a vannac'h peogwir emañ an deiz kentañ ar bloaz.

Gortoz 'ta Jakez peogwir ez omp o komz just a-walc'h eus an deiz kentañ ar bloaz, sell amañ ur rimadell am boa ankouaet ha dec'h da noz em gwele eo deuet da sonj din diouti.

« Bloavezh mat deoc'h a souhetan
Dimeus a-greiz ma c'halon.
Ouzhpenn e suplian Jezuz
Da reiñ e venediksion
War ho tud ha war ho madoù
D'ar re gozh prosperite
Avantur vat d'ar re yaouank
Hag ar baradoz goude ».

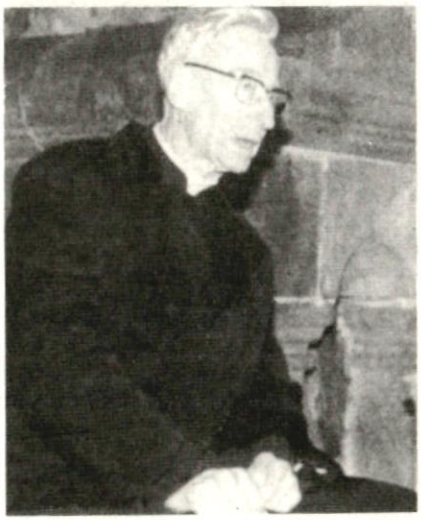
Paria, n'anavezes ket anezhi ?

– Nann ,vat.

– Ac'hanta, gwelet a rez. Bemdez e tesker un dra bennak.

(Da vezañ kendalc'het)

Diviz gant Fanch Kerrain diwar-benn film J.L. Le Tacon : « An Aotrou Bourdelles emsaver »



P.V. : Gwelet em eus e oa bet meneget da anv e dibenn ar film. Perak an dra-se ?

F.K. : N'em eus ket kemeret perzh er film met skoazellet em eus J.L. An Tacon diouzh va gwellan en ur ginnig dezhan an holl diellou a oa em c'herz hag en ur rein dezhan al levriou n'anaveze ket. Evit gwir, n'en doa ket ezhomm kement-se eus va aliou, en, un arzhour a zoare, hag a anaveze mat-tre an Aotrou Bourdelles, n'eus forzh penaos. Dezhan eo en deus heman legadet e holl filmou, traou a dalvoudegezh, a dra sur.

P.V. : Daoust ha tro az poa bet da welout ar film araok ma oa deuet er-maez ?

F.K. : Ya, mignon ez on abaoe pell'zo da J.L. an Tacon ha pedet e oan bet gantan da zont da welout ar film a-boan ma oa echu. E kambr an Aotrou Bourdelles eo e oa tremenet an traou, ur bloaz hanter bennak araok e varv. Ne oamp ket niverus o sellout ouzh ar film. Bez e oa an Aotrou Lec'hvien, Yann-Fanch Kemener hag un nebeut tud dianavez din. Fromus e oa an abadenn rak gouzout a raemp holl e oa ar wech diwezhan deomp da gejan gant an hini hon doa kement a estlamm outan. En a oa astennet en hor c'hichen, o c'houzanv kalz, krignet e gorf gant ur c'hlenved diremed. Un aergelc'h iskis, e gwirionez, m'en em gemmeske levenez ha tristidigezh. Levenez, o vezan ma oamp o tougen bri d'un den hag en doa merket don hor spered hag hor c'halon hag o teskouez dezhan pegement e prizemp e haelded, e galonegezh, dilested e vuhez, ar garantez divent a vage ouzh ar bobl. Hogen tristidigezh dreist-holl, o sonjal e ranked dilezel da vat an hini a zoujemp evel ur mestr. Ennon ar santimant da vezan, ur wech ouzhpenn, un emzivad.

P.V. : Lavar deomp breman petra a sonjez diwar-benn ar film.

F.K. : Evit pezh a sell ouzh ar furm, en deus plijet din kalz. Frammet-mat eo hag, er c'henver-se, n'em eus netra da rebech ouzh an aozer. Merzet e vez urzhierezh ar poell hag ivez mouezh ar galon. N'heller ket, da skouer, chom diseblant ha digas dirak an taolennadur fromus a ginnig deomp eus trajedienn Vreizh en amzer a vreman. Gouezet en deus rein deomp da santout, en un doare aroueziennel-kenan, stad c'hlac'harus ar Vretoned, a-dreuz un nebeut skeudennou tennet eus « Hent ar Groazh » Xavier de Langlais. Deuet eo a-benn ivez da enframman en e oberenn, en un doare heson, tammou eus ar filmou bet troet gwechall gant an Aotrou Bourdelles e-unan. Ar re-man a ro deomp un taolennadur, leun a gizidigezh hag a vevder, eus buhez ar Vretoned. Skeudennou eus ar c'haeran, doareet evel kement a livaduriou boemus hag a vroud ac'hanomp d'un arvesterezh didermen. Da skouer ar skeudennou a laka war wel, e-pad an dornan, tennder al labour ha war an dro laouenidigezh ar c'henoberian. Pe ar reou a zeskouez deomp birvidigezh feiz ar Vretoned ha dibarded o sevenadur, e-kerz dibunadeg Pardon Sant-Erwan. Pe c'hoazh tan ar gounnar o flamminan e kalon al labourerion-douar, e-kerz o manifestadegou. Hag ar film o klozan gant selaou ouzh mouezh ken glan Yann-Fanch Kemener o kanan ur werz ma klot kement ar c'homzou hag ar ton anezhi gant kemennadenn ar film.

P.V. : N'eus forzh penaos, ar pezh a lavarez aze diwar-benn ar c'hultur a zo anavezet a-walc'h gant an dud. Neve-z'zo ez eo deuet er-maez levr dispar Maodez Glandour anvet « Kregin-Mor » hag a zo gouestlet al lodenn gentan anezhan d'ar preder war ar c'hultur.

F.K. : Gwir eo, ar mennoziou-se a zo degemeret, d'ar prantad-man, gant kalz a dud e Breizh. Bez ez eus un emsav sevenadurel nerzhek a-walc'h. Padal, n'eo ket gwir evit an holl. N'eo ket gwir evit kalz a veizourien a vreman a eneb, gwashan ma c'hellont, ouzh seurt kealiou. Degas a ran sonj dit eus ur pennad bet embannet gant Michel Le Bris en « Trégor » 6, vloaz'zo bennak, pe eus levr Alain Finkelkraut « La Défaite de la Pensée ». Evito ez eus daou rummad tud : ar re a zo lodek er sevenaduriou uhel evel sevenadur Bro-C'hall gant hec'h arz ramzel, he lennegezh hep he far... hag ar re all, izili eus brizh-sevenaduriou kentidik (primitif) (Eskimoed, Kanaked, Bretoned ha me oar), ma tenn kento-c'h o c'hultur d'ur folkloraj divalav. Sklaer eo : evito ez eus dreist-tud, ur vegenn « sklerijennet », e-tal da vilionou a dud is-diorreet o patouilhat e lagenn an diouizigezh. Kaer en deus bet Levy-Strauss, e derou ar c'hantved, hol lakaat da emouezian (prendre conscience) ouzh ar « pensée sauvage », kontamm an ideologiezh c'hall a en em sil bepred er c'halonou hag a vreign anezho. Ar skolidi ivez a vez intret o spered gant seurt tezennou skignet dre ur skol ha dre holl sanellou ar binvioukelaouin ha dre ar skol.

P.V. : Komz a ra ar film ivez eus ar stourm politikel pa lavar an Aotrou Bourdelles, da skouer, penaos n'eus ket tu d'ar c'hevredigezhiou padout ma n'o deus ket krog war ar galloud politikel ha ma ne vestroniont ket an arc'hant.

F.K. : Meur a destenn a vefe tu da lenn diwar e bluenn e-lec'h ma pouez war ar c'hraf-se. Menegin a ran ur pennad sklerijennus-tre bet embannet gantan e niverenn 21 « Ar Vro ». Hogen ne dalvez ket ar boan ober addisplegou war seurt mennoziou a zo komprenet mat gant holl lennerien hor c'helaouenn.

P.V. : Bez ez eus memestra mennoziou 'zo hag am laka diaes : an doare ma veiz ar feulster. Petra a sonjez a se ?

F.K. : En em c'houlenn a-ran ha n'eo ket treuzintentet e sonj gant an arvesterien hag a ra « un tabou » eus an tem-se.

Kounan a ran ar prezegennou bet distaget gantan a-zivout an FLB er bloavezhiou 70. Ar gudenn evitan ne oa ket bezan a-du pe a-enep ar strollad-se hogen klask sklaerian saviad (situation) hon dro. Ur fed e oa hag o oa da vezan komprenet. En a oa, araok pep tra, un istorour hag ivez, arabat henn disonjal, unan hag en doa kemeret perzh e istor hon bro er bloavezhiou 60 gant krouin, evl ma ouzer, ar GEES evit rein dorn d'ar CELIB. Istorour ha krouer istor. Mat. Gouzout a rae penaos e oa bet kont gant afer al « Lezenn-Stur », peseurt esperans a oa bet savet gant an dra-se ha peseurt dizesper en doa reuziet ar c'halonou war-lerc'h nac'hidigezh ar Stad. Ac'hanta, an FLB a veze diskleriet gantant evel un heuliad eus ar c'hwitadenn-se hag un azon (symptôme) eus **Trajedienn euzhus ar vro** war an dachenn ekonomikel, kevredigezhel ha sevenadurel. Meiz mat pezh a lavaran. Meiz n'eo ket kanmeulin au FLB an hini a felle dezhan ober, sterian ar feulster e Breizh ne lavaran ket, kenkoulz hini ar strollad kuzh-se hag hini al labourerien-douar pe, a-wechou, hini ar c'hantvedou kent.

P.V. : Ma komprenan mat, n'ec'h eus ket kalz a dra da bismigan, evit a sell ouzh ar furm !

F.K. : Ne welan ket e gwirionez... nemet munudou : p'eman Y.F. Kemener o tibunan ur pennad marzhus eus an « Divina Commedia » ez eo goloet e vouezh gant ar sonerezh ken n'heller ket intent kalz a dra er varzhoneg. Kavout a ran ivez kasaus e vefe bet kreizennet an traou en-dro da di ar re gozh ha da gambrig dister an Aotrou Bourdelles. Dreist-holl, em eus keuz ne badfe ket pelloc'h ar film. Hogen aze ez eus ur gudenn a arc'hant ha ne oa ket tu da J.L. an Tacon ober a-hend-all. Hiraezhin a c'heller, evelato, d'ur film hag en dije padet div eurvezh, m'en dije bet displeget an Aotrou Bourdelles ennan e bennvennoziou a-zivout Breizh. Klasket em eus bet kas da benn seurt labour met graet em eus tro-wenn. A-walc'h e vije bet koulskoude aozan un toullad goulennou. An Aotrou Bourdelles en dije displeget e sonj fraezh ha sklaer evel boaz. Hag hon bije bet en hon c'herz unan eus ar gwellan filmou a vruderezh a vije bet tu da gaout. Siwazh a re a oa perc'henn war ar binviou hag em boa fiziet enno am skoazellan o deus nac'het a-benn ar fin. Pebezh kerseen.

(da vezan kendalchet)

Skol Veur

DAZONT
Unvaniezh Studierien Breizh

Unvaniezh Studierien Breizh (USB) a stourme warlene evit an DEUG Brezhoneg gant Unvaniezh ar Gelenerien Brezhoneg ha Stourm ar Brezhoneg. Aotreet eo bet an DEUG e 1989. Abaoe eo bet laket an anv Dazont stag gant USB.

Pal Dazont (USB) a zo bezañ ur sindikad pouezhus e skolioù-meur Breizh.

Ma peus bet tro da dremen dre Skol-Veur Roazhon II, ho peus bet tro, sur a-walc'h, da welet pegoù-sun « Dazont Union des Etudiants de Bretagne » peget un tammig e pep lec'h. Marteze ho peus bet ivez unan eus ar 24000 trakt ingalet gant studerien USB.

Ur sindikad broadelour.

Ur sindikad broadelour eo Dazont (Unvaniezh Studierien Breizh). E bal a zo bodañ ar muiañ posubl a studierien evit kizidikaat anezho d'ar vroadelerezh breizhat. (E giz ar sindikadoù e Bro Gorsika).

Disheñvel diouzh sindikadoù all ar skolioù-meur e Breizh eo Dazont USB.

– Ne resev urzh ebet eus sindikadoù Paris. Distag eo diouzh ar strolladoù politikel ivez. Labourat a ra evit ar studierien e Breizh, hag int eo a ziviz heuliañ ar stourmoù o deus c'hoant ober.

– Gant ar menozioù diazez-se e c'hell USB stourm evit dazont ar skolioù-meur e Breizh.

– Labourat a ra evit digreizennadur ar galloudoù-diviz er skolioù-meur e Breizh.

– Goulenn a ra e vefe ur c'hellennadur diwar-benn Breizh er skoliou-meur.

– Skolioù-meur al Liger-Atlantel a dle bezañ stag ouzh akademiezh Vreizh.

– Stourm a ra a-enep an difoc'hiou gopr a zo etre skolioù-meur Paris (5 % a-us well-wazh goproù ar skolioù-meur war doaroù stad Bro-C'hall e keñver o stern) ha re Vreizh (10 % dindan ar memes well-wazh !).

– Labourat a ra war holl gudennoù ekonomikel, sevenadurel, pe sokial er skolioù-meur e Breizh.

– Ur gazetenn en deus Dazont USB, *« Karnach »* hec'h anv. Servijout a ra da vrudañ menozioù an unvaniezh.

Pouez Dazont USB e skol-Veur Roazhon II.

Gwelet ha klevet eo bet USB e Skol-Veur Roazhon II abaoe derou ar bloavezh-studi.

Aozet en doa ur manifestadeg devezh ofisiel brasadur ar Skol-Veur. Na bolitikourien Roazhon, na brezidant ar Skol-Veur n'o deus gellet komz gant trouz ar manifestadeg.

Gant ar savadurioù nevez e c'hell ar Skol-Veur degemer 7000 studier war ar 14000 a zo enksrivet. Goulenn a ra USB muioc'h a arc'hant evit ar skolioù-meur ha digrezennañ anezho.

Pouez Dazont USB en deus souezhet ar sindikadoù all gant an dilennadegou diwezhañ. Pemp den eus listenn Dazont a zo bet dilennet e tri c'huzul ar Skol-Veur. Daou er c'huzul melestradurel (14,2 % eus ar mouezhioù), kuzul pouezusañ ar Skol-Veur : Gilbert Cabon ha Riwall ar Menn, war an 10 studier dilennet. Daou e « kuzul studi ar vuhez er Skol-Veur » (14,4 %), war 11 studier dilennet : Jean-Michel Roynard ha Sylvain Botrel. Unan er c'huzul skiantel (45,5 %) war 3 studier dilennet : Alan Botrel.

Eil sindikad ar Skol-Veur eo deut Dazont USB da vezañ e-keñver niver an dileuridi e kuzulioù ar Skol-Veur hag evit niver ar studierien sindiket. War-lerc'h an UNEF. ID. met a-raok an Ageur-UNEF ha listennoù an tu dehou (Uni ha Gud).

War listenn ar c'huzul melestradurel eo bet dilennet Gilbert Cabon. En toull-bac'h emañ evel ma ouzoc'h. Nac'hañ a ra komz en ur yezh all eget ar brezhoneg, ha n'eo ket bet dieubet e-giz Jean-Yves Meudeg (en deus komzet e galleg gant ar barner). Displeget eo bet an dra-se war 5000 trak ingalet er Skol-Veur evit an dilennadegoù.

Gilbert Cabon a zo studier hag un arouez eo e emzalc'h e-keñver ar brezhoneg. Setu perak eo bet kinniget penn al listenn evit ar c'huzul melestradurel. Ma n'hello ket dont da Vreizh evit emvodoù ar C'huzul e vo votet en e anv dre brokul.

An dilennadegoù-se a zo bet heuliet mat gant ar gazetennerien e Breizh hag e bro-C'hall. Kemennet eo bet ar c'heloù-se war FR3, AFP, France Infos, Ouest France, Le Télégramme, Libération, Le Monde, Radio Breizh-Izel, Radio Arvorig, Bremañ hag Emgann, d'an nebeutañ diwar ar pezh hon eus gwelet ha klevet. Kaset eo bet gant USB ar c'heloù-se da gazetennerien broioù all er bed.

Kregiñ a ra Dazont USB da vodañ studierien all e Roazhon I, Naoned hag e Brest.

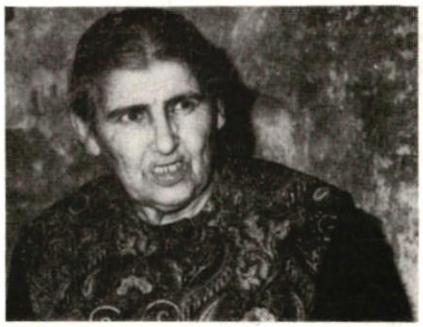
E Dazont ez eo bet krouet ivez un Unvaniezh breizhat ar skolioù bras.

Un trede strollad a zo e Dazont : Unvaniezh al liseerien breizhat. Tud kiriek a zo er sindikad-se evit liseidi Roazhon, Kemper, Naoned ha Bro-Dreger e Breizh hag unan evit al liseidi breizhat e Paris.

Riwall AR MENN

Lennadenn

Me, Anjela



Mouladuriou hor yezh 1986 embannet gand skoazell Skol-Uhel ar Vro. Kenskrid gand Ivona Martin.

Piv a oa Anjela Duval ? Petra a oa ar vuhez war ar maez n'eus ket c'hoazh pell'zo ? Anjela en he bugaleaj. Anjela ganti he-unan, he envorennou hag an daremprejou gand an dud all gwechall. Aman e weler penaoz eo aet an traou war raok buan tre. Deoc'h lennerien da anavezout ar pezh a rae gwechall ar vuhez war ar maez. Bez'e kaver aman tud ha loened taolennet en un doare bev ha resis kenan gand ar pezh a rae o feson da vevan gand ar joa hag ar boan'zo dleet d'ar vuhez. Bez'e kaver ivez envorennou Anjela e-pad ar brezel diwezhat gand he zaremprejou gand an Anglizien deuet e Breizh ha gand an Alamanted war-lerc'h. Tu 'zo da brederian diwarbenn temspered an dud gwechall : « ... Pelec'h eman brasoni ha lorc'hentez ar Vretoned en hon amzer... ? » a en em c'houlenn Anjela. Gand « Kaeran tog ar bed » e gont deomp ar skrivangnerez penaoz eo bet eviti tog he fask kentan, kaeran tog ar bed gand he furm hag he liviou dispar.

En em gavout a ra Anjela Duval en he vleud pa gont deomp kontadennou gwirion savet diwarbenn darvoudou gwirion c'hoarvezet ganti ; kounnar a sav enni dre ma z'eo hi tost ouzh he loened hag ouzh he vicher labourerez-douar, kounnar pa wel an traou o vont war raok gand an douar o tistrein da fraost.

Lavarout a ra da skwer. « ... Ober planiou war baper'zo un dra, redek war-lerc'h saout dre vesk an drez un dra all !... ». En em gavout a ra ivez en he aes gand tud uvel pa vezont kenveriet gand tud bras pe uhel o garg. Echuin a ra al levr gand kontadennou farsus savet gand Anjela ha diazezet diwarbenn ur sevenadur hag'zo o vont war he ziskar siwazh, da lavaroudeo sevenadur ur rummad tud eus war ar maez.

Rentan-kont gand A.A.C'H

Pour Malik OUSSEKINE



C'est le 3 février, à l'heure où la tempête faisait rage – souvenez-vous, c'est ce jour-là que le vent a « sinistré » le parc du château de Versailles... – qu'une cinquantaine de personnes se sont retrouvées, à Paimpol, auprès de l'Arbre de la Liberté, pour rendre hommage à Malik Oussekine, à l'initiative de la section locale de l'UDB. Outre l'UDB, l'AREV, le PC, le PS, la FEN, la CFDT, la CGT et la Ligue des Droits de l'Homme avaient accepté de signer une motion, adressée au ministre de la Justice et protestant contre les conclusions des procès des policiers assassins de Malik. Un verdict de clémence qui tendrait à prouver, comme le précisait le communiqué de l'UDB, que « la ratonnade est un « sport » qui peut se pratiquer en France, dans une quasi-impunité ».

(Photo : La Presse d'Armor)

L'agenda de la colère

Notez ces rendez-vous. Parlez-en autour de vous. Venez nombreux. Nous donnerons ici en temps utile les précisions qui peuvent encore manquer.

17 mars, à Rennes : le PS tiendra congrès comme chez lui, assis sur des promesses que nous lui rappellerons : réunification, breton dans l'enseignement (postes, formation des enseignants...), recensement. Rendez-vous à 15 h, fac de sciences de Beaulieu (av. Gal Leclerc).

Débretonnisation

Avec le plus parfait arbitraire, FR3 déplace l'émission Chadenn ar Vro, en breton, et décide de ne plus la diffuser en Loire-Atlantique, où elle était jusqu'ici attendue avec intérêt et pas seulement par des bretonnants !

La fédération UDB de Loire-Atlantique vient de faire connaître son indignation, et surtout sa volonté de voir rétablie la diffusion de Chadenn ar Vro sur le département et de prendre, à cette fin, contact avec toutes les personnes et associations intéressées (qui peuvent laisser un message sur ce minitel : appuyer sur touche envoi).





Communautés Européennes

PARLEMENT EUROPÉEN

13 février 1990

DOCUMENTS DE SEANCE

PROPOSITION DE RESOLUTION

déposée par MM. Simeoni, Vandemeulebroucke et Moretti au nom du groupe arc-en-ciel

avec demande d'inscription au débat sur des problèmes d'actualité, urgents et d'importance majeure conformément à l'article 64 du règlement

sur les conséquences de la tempête du 3 février 1990 dans le département de la Loire-Atlantique (Sud de la Bretagne)

Tempête en Loire-Atlantique

(Bretagne) des aides ?

Le Parlement européen,

A. approuvant l'aide d'urgence de 500.000 écus accordée par la Commission en faveur des familles des victimes et des sinistrés de la tempête du 3 février 1990, qui a particulièrement affecté la Bretagne et l'ouest de la France, causant la mort de 24 personnes,

B. considérant la gravité des dommages occasionnés par ladite tempête dans le département de la Loire-Atlantique (sud de la Bretagne), et tout particulièrement aux installations portuaires de la ville de Saint-Nazaire,

C. considérant l'importance vitale que revêt l'activité portuaire pour cette ville qui relève de l'objectif n° 2 de la politique régionale et où le taux de chômage atteint 18 %,

1. invite la Commission à étudier, en liaison avec les collectivités locales et l'administration du port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, l'opportunité d'une aide communautaire pour une réhabilitation rapide des installations du port de Saint-Nazaire,

2. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil général de Loire-Atlantique et à la municipalité de Saint-Nazaire.

COPEX = Dernières nouvelles

L'activité à la COPEX vient de redémarrer avec la reprise pour le groupe Brisard (Haute-Savoie) de 56 personnes.

Reste à résoudre le problème d'une soixantaine de salariés non réembauchés qui connaissent en ce qui concerne certains, pour la 8e fois, cette malheureuse expérience dans la même entreprise.

A signaler que le groupe Brisard qui confirme dans ces premières investigations nos propos et analyses des représentants du personnel, c'est-à-dire une gestion catastrophique, où l'encadrement est en cause, n'a pas tiré toutes les conclusions.

A noter qu'au niveau des rémunérations, le personnel administratif et l'encadrement représentaient 50 % de la masse salariale de l'entreprise, d'où la difficulté de dégager un autofinancement suffisant.

Pourtant, si le repreneur reprend 8 des 12 cadres, à peine la moitié des ouvriers sont repris.

Pendant l'occupation de l'usine par les salariés avant la reprise, la fédération du Morbihan de l'UDB a interpellé l'agence de développement économique, et notre élu municipal de Lamester G. Trevetin a écrit au sous-préfet pour appuyer et soutenir les démarches du personnel de la COPEX. En plus de nos visites aux occupants, à l'occasion de la journée porte ouverte organisée par la CGT, le porte-parole de la section de Lanester Yannick Quénéhervé souligne « qu'à partir d'un outil performant et d'un savoir-faire reconnu, l'UDB ne pouvait que soutenir la lutte des travailleurs de Kerpont pour le droit de vivre, de travailler et de décider en Bretagne.

Section UDB Lanester

CONSCIENCE BRETONNE, IDÉES DES BRETONS :

Une enquête révélatrice et utile

L'Observatoire interrégional du politique (OIP), dirigé par Alain Lancelot, a fait un sondage sur un échantillon de 700 Bretons (B4) « représentatifs ». Même s'il manquait des questions sur la culture, la connaissance et la pratique de la langue bretonne, le souhait ou non de l'autonomie ou d'un système fédéral, les résultats sont très intéressants.

Le compte rendu officiel d'enquête insiste sur *« cette bonne connaissance de la région (par les Bretons) qui va de pair avec un fort enracinement local et régional »*, comparable à celui de l'Alsace et du Nord-Pas-de-Calais.

Identité bretonne

Citons encore : *« Comme la majorité des Français, les Bretons s'identifient d'abord à la commune où ils résident (40 %). En revanche, 24 % d'entre eux seulement déclarent appartenir d'abord à la France (contre 38 % pour l'ensemble des Français). Cela fait de la Bretagne, la région de France où la référence à l'identité nationale est la plus faible, alors que cette valeur est en hausse partout ailleurs. Mais, plus que la moyenne des Français, les Bretons s'identifient à leur région (19 % contre 11 % dans l'enquête nationale). Ceci les place aux premiers rangs des « régionalistes »*.

Image de la Bretagne

(...) « Se dessine ainsi l'image d'une Bretagne où il fait bon vivre, où se trouve préservée une certaine qualité de la vie, mais où l'avenir reste incertain, compte tenu de la situation économique et de l'enclavement de la région ».

Région

« Pour 65 % des personnes interrogées, la Région est l'unité politique d'avenir, très loin devant le département. Ses meilleurs soutiens se trouvent chez les jeunes (25-49 ans) (...). L'idée régionale est toutefois plus enracinée à gauche et au centre gauche (73 et 76 %) qu'au centre droit et à droite (47 et 52 %).

(...)*« Les Bretons sont, dans leur ensemble, favorables à une extension des compétences de leur région, mais pas dans n'importe quel domaine »*. Environnement, urbanisme, logement, sports et loisirs passent bien (80 % environ) alors que la protection sociale, l'université et la télévision sont laissés à l'Etat central.

« Dernier signe de « l'esprit régional », une forte proportion des personnes interrogées (47 %, le plus fort taux enregistré à égalité avec Midi-Pyrénées) pensent que le Conseil régional est l'institution la mieux à même de préparer l'avenir de la Bretagne. L'Etat se trouve largement distancé par la Communauté européenne quand il s'agit de préparer l'avenir régional (...) ».

Information

Pourtant les Bretons s'estiment mal ou très mal informés (60 % contre 54 % pour la France) de l'activité du Conseil régional. Un tiers seulement s'estiment bien informés, soit moins qu'ailleurs.

Ce déficit d'information est à rattacher au grand rôle de la presse écrite quotidienne – canal privilégié d'information pour 48 % des Bretons contre 35 % pour la France –, le premier dans l'Hexagone.

Nous sommes donc tout à fait fondés à estimer que les principaux quotidiens bretons ne donnent pas une place suffisante à leur information bretonne.

Région et emploi

« Pour les Bretons, la Région doit faire face à deux problèmes majeurs : la création de nouvelles entreprises (29 %), la formation et la réinsertion des chômeurs (28 %) ».

Un paradoxe : 7 % seulement des Bretons citent la recherche de débouchés pour les produits bretons comme un moyen de lutte pour l'emploi, une ignorance qui nous coûte cher.

Environnement

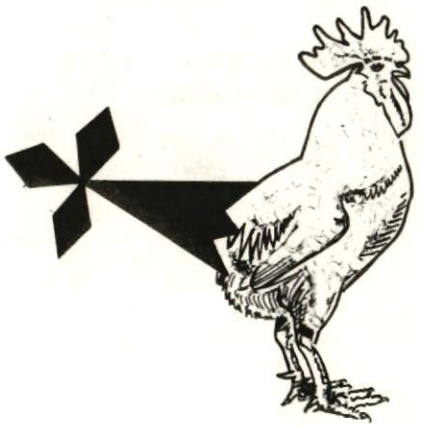
La pollution de l'eau est citée par 87 % des sondés, le plus fort taux de France. Finistère et Côtes-du-Nord citent ce danger à 92 %, les agriculteurs à 93 %.

L'abandon des cultures et le dépeuplement des zones rurales arrivent en 2e position : *« 65 % font d'ailleurs de l'aménagement des zones rurales une priorité »*. Viennent ensuite les décharges sauvages et la défiguration des paysages.

Pour protéger l'environnement, les Bretons font nettement plus confiance à la Région qu'à l'Etat.

Centralisme ?

78 % des femmes, 64 % des hommes sont convaincus de la nécessité de programmes scolaires identiques dans tout l'Hexagone. Même clivage entre électeurs de droite et de gauche, la droite s'avérant plus centraliste.



Le coq et l'hermine (Y. Cariou) chez les Bretons, l'hermine serait plus grosse et le coq plus petit !

Démocratie ?

Les Bretons apparaissent encore bien plus attachés au droit de grève et au droit de manifester (84 et 88 %) que la moyenne (82 et 76 %). De même pour l'attachement aux partis politiques (60 contre 50 %) et aux syndicats (76 % contre 68 %).

Les Bretons sont les moins favorables à la peine de mort (56 %).

Les principes éducatifs d'obéissance et de respect des règlements ne recueillent que 49 % d'avis favorables (56 % en moyenne française).

Bref, un tableau qui ne correspond pas aux clichés, mais qui révèle des Bretons résolument régionalistes, confiants dans le pouvoir régional. L'identité bretonne est cependant menacée : la télévision (on sait qu'elle est parisienne) y joue un rôle important et l'intérêt le plus marqué pour les nouvelles régionales se trouve chez les plus âgés et les ruraux. *Il est important de démontrer, chaque jour, qu'une vision bretonne des choses constituent une ouverture considérable sur l'Europe et le monde.* Pour reprendre le titre de M. Queffelec, « Bretagne est univers ».

J.J.M.

Centre d'Animation les Arcs de Quéven

MARS :

Le 9, Eddy Louiss et son multicolor Feeling ; le 15, Jean-Louis Aubert ; le 19, spectacle pour enfants « Musique des mille et une nuits » par l'ensemble Al Kindi ; le 31, Ravi Shankar et Kumar Bose, le génie de la musique indienne en concert unique.

AVRIL :

Le 21, Les Étoiles du Bolchoï et du Kirov ; le 28, finale régionale musique aux lycées.

BRUXELLES-INFOS

Langue minoritaire et justice

Proposition de résolution présentée par les députés Max Siméoni et Carlos Garaikoetxea, selon l'article 63 du règlement du Parlement sur la non-discrimination des citoyens de la Communauté souhaitant utiliser une langue minoritaire dans leurs relations avec les pouvoirs judiciaires de l'Etat membre dont ils sont ressortissants.

Le Parlement européen,

A. Rappelant sa résolution du 16 octobre 1891 (JO n° C 287/106 du 9-11-1981) sur une charte communautaire des langues et cultures régionales et une charte des droits des minorités ethniques qui invite les gouvernements nationaux « à garantir aux minorités, en ce qui concerne la vie publique et les rapports sociaux, la possibilité de s'exprimer dans leur propre langue, notamment dans leurs relations avec les représentants des pouvoirs publics et devant les organes judiciaires ».

B. Déplorant le fait que M. Gilbert Cabon, incarcéré à la prison de Fresnes (France) depuis le mois de juin 1989, se voie refuser par les autorités judiciaires françaises, dans la phase d'instruction de son dossier, le droit de s'exprimer en breton et de disposer des services d'un interprète.

1. Demande aux gouvernements des Etats-membres, et particulièrement au gouvernement français, de prendre les mesures réglementaires qui s'imposent aux fins d'application des recommandations contenues dans ses précédentes résolutions sur le respect des droits des minorités ethniques et linguistiques vivant dans les Etats membres de la Communauté.

2. Charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et aux gouvernements des Etats Membres.

Ventes d'armes à la Hongrie

(Question aux ministres des Affaires étrangères)

Les ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique peuvent-ils répondre aux questions suivantes :

1. Que pensent-ils de l'initiative prise par le gouvernement français en vue de la livraison de matériel militaire à la Hongrie ?

2. La situation économique en Europe centrale et orientale et dans le Tiers-Monde exigeant une concentration de l'aide occidentale sur des productions et des services socialement utiles, quelles initiatives comptent-ils prendre afin de mettre fin au commerce des armes ?

3. Comment comptent-ils agir, tout en respectant le statut de neutralité de la République d'Irlande, pour que soit accéléré le processus de désarmement nucléaire et conventionnel en Europe sur la base d'un contrôle mutuel et permanent ?

EUROPE

Fichage en Suisse

La Suisse passe pour un État démocratique, mais les femmes n'y ont obtenu le droit de vote au niveau fédéral qu'en 1971 après un référendum où le « non » l'a emporté dans six cantons ou demi-cantons germanophones (le droit de vote des femmes ayant été adopté en 1959/60 dans trois cantons francophones).

La Suisse est un État neutre, mais reste un État militariste où l'objection de conscience n'est pas reconnue. Un référendum relatif aux objecteurs de conscience a échoué en 1984 par 64 % de non. En 1988, il y a eu 548 personnes condamnées à des peines de prison, avec ou sans sursis, pour refus d'effectuer leur service militaire, et le Code pénal militaire suisse prévoit jusqu'à 3 ans d'emprisonnement dans ce cas.

La Suisse est considérée comme une terre de liberté, mais il y a de quoi s'inquiéter, quand on l'apprend, que sur une population de 6,5 millions d'habitants, 900.000 personnes, soit près de 14 % de la population, ont été mises en fiche par la police fédérale avec l'aide des polices cantonales (1). Dans le cas de la France cela correspondrait au fichage de près de 8 millions de personnes.

Le 14 février a été limogé le chef de la police fédérale, responsable entre autres de la division sécurité du ministère de la défense, après la découverte d'un autre fichier sur les 4.000 à 5.000 soldats ou officiers suisses jugés susceptibles de trahison ou d'actes de sabotage (2).

Au fait, qu'en est-il du fichage en France ?

(1) « Le Jura Libre » du 18 janvier 1990.
(2) « Le Monde », 16 février 1990.

Autodétermination pour Euskadi ?

Le 12 décembre dernier, après les déclarations de Felipe Gonzalez lors du Conseil des Douze à Strasbourg, soutenant le droit à l'autodétermination des peuples de l'Est de l'Europe mais refusant ce droit pour les peuples de l'État espagnol le Parlement de Catalogne s'est prononcé pour le droit à l'autodétermination ; il a été félicité par le Parti nationaliste basque (PNB) qui a ensuite reconnu qu'il n'était pas pressé quant à l'autodétermination.

Cependant, le problème de l'autodétermination d'Euskadi est posé par la manifestation monstre de Herri Batasuna pour l'« autodétermination par la négociation » à Bilbao le 16 décembre. Le même jour à Gasteiz (Vittoria) Eusko Alkartasuna se prononce pour le droit d'autodétermination des Basques. Le 19 est proposée à Bruxelles par A. Alcade au nom d'Herri Batasuna une trêve bilatérale entre l'ETA et le gouvernement espagnol. Le lendemain les députés de Herri Batasuna aux Cortès perdent leurs droits et prérogatives après avoir prêté serment mais avec des restrictions.

Il faut d'ailleurs rappeler qu'un rapport confidentiel consacré avant les élections législatives aux candidats de Herri Batasuna par le commissariat général à l'information et adressé à un très petit nombre de dirigeants socialistes, accordait une importance particulière à Josu Muguruza, présenté comme un des dirigeants de l'ETA les plus susceptibles de participer à une négociation. Le cas de Josu Muguruza a été évoqué également lors d'une réunion entre police, garde civile et des hommes politiques. En tout cas Josu Muguruza, député de Herri Batasuna, assassiné en novembre était nommément visé ; ses deux meurtriers auraient été identifiés et l'un d'eux serait membre de la garde civile.

La question de l'autodétermination a été posée à nouveau au début de janvier. Le PNV et Euskadiko Eskerra d'une part, Eusko Alkatasuna d'autre part ont déposé devant le Parlement basque à Gasteiz deux textes de résolution sur l'autodétermination. Le même jour, le 5 janvier, un document a été rendu public par Herri Batasuna. Dans le même temps, le gouvernement espagnol n'admet pas le droit à l'autodétermination du peuple basque, ni qu'il en soit discuté au Parlement basque. Il est intéressant de voir avant d'aller plus loin quelles sont les différences entre ces textes : celui du PNV et d'EE met l'accent sur le statut d'autonomie et l'« approfondissement de son développement », ainsi que sur celui du Parlement basque ; celui d'EA parle du développement total et loyal du statut mais avec droit de libre détermination de tout l'Euskadi (incluant explicitement la Navarre), celui de créer un État, et évoque la possibilité de négociations avec l'État espagnol ; celui de HB met l'accent sur le droit de la Nation basque à l'autodétermination, sur l'aspiration populaire à ce droit et sur la nécessité d'une unanimité abertzale (patriote) sans exclusive.

Puis viennent ensuite ce que l'on peut qualifier de manœuvres politiciennes. Le 17 janvier, le PNV et EE rappellent le caractère démocratique de l'autodétermi-

nation n'ayant pas pour but la création de nouvelles frontières. Le 19, Arzallus du PNV reconnaît le caractère électoraliste (des élections « autonomistiques » doivent avoir lieu d'ici une dizaine de mois) de la campagne du PNV sur l'autodétermination et la volonté de contrer H.B. Le 26 janvier, le PNV qui gouverne le Pays Basque autonome en coalition avec le PSOE, va signer avec ce parti une déclaration commune selon laquelle l'initiative présentée au Parlement basque par le PNV (et EE là-dedans ?) constitue une exposition des positions doctrinales du PNV, et en fonction de laquelle les actions réalisées par les deux partis seront réalisées dans le cadre déterminé par la Constitution (1) et le statut d'autonomie (2). Peut-on dans ces conditions parler d'autodétermination ?

Au moment où cet article paraîtra, aura eu lieu le 15 février le débat au Parlement de Gasteiz sur l'autodétermination, ainsi que la manifestation d'Irunea (Pampelune) le 11 février dernier. Cette manifestation organisée par l'association « Euskaria » et par la Ligue Internationale pour les Droits et la Libération des peuples, a reçu le soutien d'Herri Batasuna et du syndicat LAB. Du 5 au 16 mars doivent avoir lieu à Donostia (Saint-Sébastien) et à Bilbo (Bilbao) un congrès sur l'autodétermination auquel participeront des organismes internationaux et des personnalités connues au niveau international.

Le problème de l'autodétermination d'Euskadi est donc nettement posé. Après la proposition d'une trêve par l'ETA il est à souhaiter que le gouvernement espagnol reconnaisse le droit des Basques à l'autodétermination, en vue d'une solution politique à un problème politique.

(1) La Constitution de 1978 qui prévoit la possibilité de statuts d'autonomie a été rejetée en Euskadi par 65 % de non.

(2) Le statut d'autonomie d'Euskadi (qui ne concerne que trois provinces sur quatre en excluant la Navarre) a été approuvé en octobre 1979 par 54 % de oui.

ALSACE

Une radio libre aux prises avec la justice

Haguenau (Alsace-Lorraine), le 18 janvier 1990.

Interdite le 30 janvier 1989. Saisie le 29 juin. Sa présidente condamnée le 25 septembre en correctionnelle. Sanctionnée une nouvelle fois ce 18 janvier en appel. Radio Dreyeckland Haguenau et sa présidente introduisent un pourvoi en Cassation pour faire annuler les poursuites.

Car tout sonne faux dans son élimination des ondes. Et les motifs avoués : l'insuffisance de longueurs d'ondes disponibles, alors que son secteur, le plus grand de la région, est doté du plus petit nombre de fréquences. Et l'autorisation accordée aux seules maisons commerciales bien que la loi exige le pluralisme et la considération des données socio-culturelles. Et la participation des autorités compétentes à régler son sort : l'interdiction intervenant le jour même où la nouvelle instance, le CSA, remplace la CNCL défunte. Et le zèle déployé pour son inculpation à l'appui d'un constat se révélant illégal.

Jusqu'à présent, les juges ont plutôt ménagé des pouvoirs publics de moins en moins rassurés. Leur édifice hypocrite encadre toujours efficacement la communication sociale, surtout dans les régions à forte identité et culture propre. Mais si la démarche de Dreyeckland Haguenau devant la Cour de Cassation aboutit, la crédibilité du CSA sera dénoncée, les normalisations entreprises resteront suspectes, la situation précaire des libertés d'opinion et d'expression sera officiellement reconnue. Car sans outil de communication, ces libertés fondamentales restent théoriques et les droits de l'homme articles d'exportation. Affaire à suivre.

2. Depuis la guerre Iran-Irak

En Turquie, en 1978, le gouvernement turc, pour lutter contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (P.K.K. marxiste léniniste) qui multiplie dans les régions frontalières des opérations meurtrières, décrète l'état de siège dans les provinces kurdes. Toute référence à l'identité kurde est sévèrement sanctionnée par la loi et l'état d'urgence permet à l'armée turque de mener une politique de terreur par des assassinats sans jugement, des tortures collectives et des déportations massives.

En 1980 commence la longue guerre Iran-Irak. Bagdad appelle les Kurdes d'Iran à faire sécession. En représailles les troupes de Téhéran occupent Sanandaj au Kurdistan iranien (mai 1980). En septembre 80, les armées de Saddad Hussein pénètrent en Iran. Les maquisards kurdes des deux côtés de la frontière mènent quotidiennement des opérations militaires contre leur gouvernement respectif.

En mars 1988, l'armée irakienne subissait un important revers au Kurdistan avec la chute des villes frontières kurdes de Khormal et de Haladja tombées aux mains des combattants de l'Union Patriotique du Kurdistan (UPK) aidés des forces iraniennes. La riposte irakienne est terrible : le 17 mars, puis le 23 août 1988, l'aviation irakienne effectue des bombardements chimiques contre les résistants mais aussi contre les populations civiles kurdes (Halabja). L'opinion publique internationale a condamné unanimement cette barbarie qui a fait 5.000 morts et qui a obligé 50.000 rescapés kurdes à fuir leur pays pour s'exiler en Turquie.



Le Dr Gassemlou.

Aujourd'hui

Les Kurdes sont aujourd'hui environ 23 millions : 10 millions en Turquie, 6 en Iran, 4 en Irak, 2 en URSS et 1 en Syrie.

En Turquie, la guérilla continue ; le P.K.K. poursuit ses actions militaires souvent inconsidérées (massacres de civils). La Turquie reproche à la Syrie de servir de base à ces opérations. Les assassinats continuent, les tortures dans les prisons turques sont terribles (rapport d'Amnesty International début 1989). Le sort des réfugiés kurdes venant d'Irak n'est guère plus enviable. Pour éviter qu'ils prennent contact avec les Kurdes de Turquie, ils ont été regroupés dans des camps et survivent dans des conditions effroyables. Après la visite de ces camps par Mme Mitterrand, 300 de ces réfugiés ont pu s'expatrier en France mais cela est bien peu au vu des 34.000 autres à la limite de la survie.

A ce jour l'état d'urgence reste en vigueur dans les régions kurdes ; le Parlement Européen a bien protesté auprès d'Ankara des perpétuelles violations des Droits de l'Homme, la Turquie n'en demande pas moins son admission dans la Communauté Européenne.

La guerre Iran-Irak est terminée mais le sort des Kurdes de ces deux pays n'en est que plus dramatique.

En Iran, après la mort de Khomeiny, la guerre des maquisards autonomistes kurdes contre les forces gouvernementales continue. 250.000 soldats iraniens occupent au Kurdistan 3.000 bases militaires. Depuis 1984, les Pechmergas kurdes et les zones « libérées » ont perdu beaucoup de terrain.

Aujourd'hui la guerre s'est muée en guérilla. Et l'assassinat à Vienne, le 13 juillet 1989, d'Abdel Rahman Ghassemlou, secrétaire général du PDKI (Parti Démocratique du Kurdistan d'Iran), n'augure pas aujourd'hui d'un règlement pacifique du conflit.

(suite page 19)

Kurdistan *(suite de la page 18)*

En Irak, la fin de la guerre du Golfe a permis à ce pays de concentrer des forces armées considérables au Kurdistan irakien. Après les bombardements chimiques de 1988, Bagdad poursuit son plan de « dékurdisation » du nord de l'Irak par la destruction de nombreux villages, la déportation des populations et leur regroupement dans des camps sous surveillance militaire.

Aujourd'hui donc les livraisons d'armes (notamment françaises) à l'Irak servent essentiellement à la destruction du peuple kurde. Le Parlement Européen « rappelant l'attitude atroce du gouvernement irakien actuel envers la minorité kurde... demande au gouvernement irakien d'abandonner sa politique renforcée de « réinstallation »... et demande aux États membres de la Communauté Européenne d'envoyer leurs ambassadeurs en une représentation commune et puissante auprès du gouvernement irakien afin de lui exposer la préoccupation des Douze sur le bien-être de la population kurde ».

En URSS, en juin 1989, des rassemblements de Kurdes ont eu lieu à Moscou pour protester contre les séquelles de la politique de Staline qui, dans la fin des années 1930, dispersa sur toute l'Asie Centrale les Kurdes d'Union Soviétique.

La population est estimée à environ 23 millions d'habitants. La majorité est musulmane sunnite, certains sont également chrétiens et yézidis (zoroastriens).

Superficie : 409.650 km².

Point culminant : Mont Agrî 5.258 m, le minimum variant entre 1.000 m et 1.500 m. Les températures, de 22° à 41° l'été, passent à – 30° à + 10° l'hiver.

Le Tigre et l'Euphrate arrosent le pays.

Les précipitations varient de 0 à 334 mm par an. Deux grands lacs au nord et à l'est : Van et Ourmiah.

Ressources naturelles : Pétrole : Kirkuk, Khanaquine (Irak), Kermanchah (Iran), Batman (Turquie), Djésiré (Syrie) ; fer, phosphate, argent, or, cuivre, sel, charbon, etc. ; céréales, riz, tabac, coton, canne à sucre ; légumes et fruits méditerranéens.

PUB !

Découvrez la France dans l'Océan Indien

- **La Réunion : ses 38 % de chômeurs, ses inégalités sociales, ses trafics en tout genre, ses westerns électoraux.**
- **Mayotte : ses super inégalités sociales, son sous-développement.**

Peut-être, aurez-vous la chance d'y rencontrer un des mercenaires français de Bob Denard, qui a tué Abdallah...

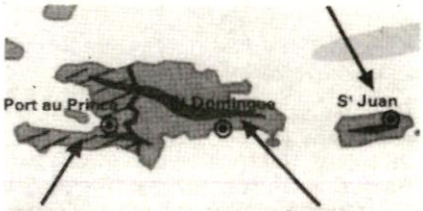
N'hésitez plus, achetez votre billet avant qu'Air France ne retrouve son monopole sur la ligne Paris-St-Denis, en rachetant UTA.

La terreur continue à Haïti

Le renversement de « Bébé Doc », Jean-Claude Duvalier, au début de février 1986 n'a pas été suivi du rétablissement de la démocratie. Les exactions ont continué de la part des « tontons macoutes », de triste mémoire. Le lieutenant-colonel Namphy a fait procéder en mars 1987 à l'adoption d'une constitution mais il y a 95 % d'abstention lors du référendum constitutionnel ; en janvier 1988 Manigat est élu président par 50,2 % des suffrages dans un vote à la régularité discutée ; il est renversé en juin par Namphy, lui-même renversé en septembre par le général Avril actuellement au pouvoir qui commence par restaurer partiellement la constitution.

Mais les exactions et la répression ne s'interrompent pas. En novembre dernier a eu lieu une grève générale de deux jours (les 7 et 8 pour protester contre l'arrestation, suivie de mauvais traitements de trois dirigeants politiques et syndicaux, arrestation condamnée par les partis progressistes haïtiens, par l'église d'Haïti par de nombreuses organisations dans le monde et qui a provoqué l'« inquiétude » des USA.

Depuis, les choses ne se sont pas arrangées. Des dizaines de personnes ont été arrêtées, des persécutions on lieu contre les journalistes indépendants (dont l'un, J.A. Destin, a été assassiné), contre les opposants réels ou supposés (avec l'assassinat le 19 janvier dernier d'un officier supérieur et de sa famille) ; les dirigeants des partis d'opposition sont systématiquement arrêtés, et expulsés après avoir été l'objet de mauvais traitements.



HAÏTI
République
5 000 000 d'hab. (Noirs)
langue française
CAFÉ

RÉP. DOMINICAINE
3 700 000 hab. (métis)
langue espagnole
CACAO, SUCRE

L'état de siège a été proclamé le 20 janvier. En fait le général Avril, dont le gouvernement n'a aucune base sociale ou politique cherche par tous les moyens à garder le pouvoir, alors que les forces organisées réclament le départ d'Avril, l'établissement d'un gouvernement de transition et l'organisation de nouvelles élections présidentielles.

Depuis avril 1989, la corruption, le pillage du pays et des biens publics se sont amplifiés ; la faillite économique est totale dans un pays qui compte parmi les plus pauvres du monde et où la famine va encore s'accentuer. Le terrorisme d'État règne ; une dictature en a remplacé une autre et la situation est peut-être pire qu'avant le renversement de « Bébé Doc ». Les choses sont telles que la France (qui a accueilli en 1986 Jean-Claude Duvalier à la demande des USA) a fini par suspendre son aide à la francophonissime Haïti « devant l'ampleur des atteintes aux droits de l'homme et l'interruption des libertés publiques ».

Restons vigilants et solidaires des démocrates et patriotes haïtiens.

Des DOM en proie à l'Europe

La Guadeloupe et la Martinique sont toujours menacées par le démantèlement de l'économie sucrière, par l'adoption sans discussion du POSEIDOM (voir PB de juin 1989) supprimant l'octroi de mer assurant les ressources de nombreuses communes, par l'entrée en vigueur de la convention de Lomé IV avec les pays ACP sans y associer la Guadeloupe.

Le rapport de la « Commission Rippert » sur les DOM ne laisse comme solution que l'intégration pure et simple des DOM dans la France et dans la CEE. Dans le détail il préconise des mesures qui ne satisfont nullement les militants guadeloupéens : amener le SMIC au niveau de celui de la France en 1996 (inférieur de près de 20 % depuis près de 20 ans sans doute au nom de l'égalité et de la fraternité) ainsi que les allocations familiales (d'ici à la fin 1993 pour les fonctionnaires) ; l'indemnité de cherté de vie, versée à tous les fonctionnaires, serait réduite de 40 à 25 % ; d'ici 1993, les avantages en matière d'impôt sur le revenu devraient être réduits de 50 %, mais rien n'est dit sur le contrôle des prix élevés en raison de l'importation de nombreux produits. La prime d'éloignement qui concerne surtout les fonctionnaires métropolitains, devrait être remplacée par celle de « pénibilité », comme s'il n'y avait que les « métros » pour qui le travail est pénible. Enfin, les exploitants agricoles doivent se voir imposer le même régime de cotisation qu'en France, alors que de nombreuses petites exploitations sont menacées par la disparition de l'industrie sucrière.

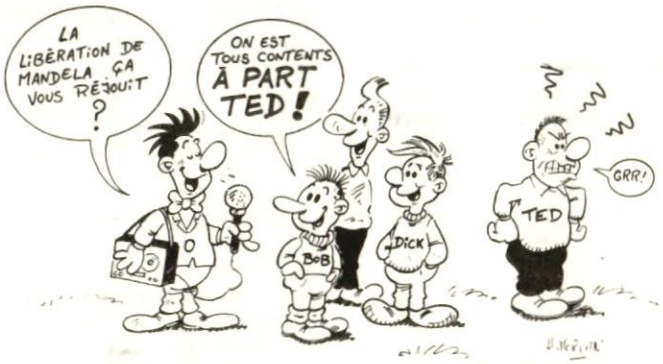
Il n'est donc pas surprenant que le Parti communiste guadeloupéen ait lancé une pétition contre l'intégration de la Guadeloupe à la CEE et pour « une consultation référendaire avant l'achèvement de l'acte unique ouvrant la possibilité d'une expression démocratique du peuple guadeloupéen sur son intégration ou non à l'Europe ».

A la Martinique un grand rassemblement a été organisé le 3 février dernier à l'initiative de plusieurs organisations (dont le Conseil national des comités populaires, l'UDTM, le PCM, l'UGTM) un grand rassemblement contre l'intégration à l'Europe et pour une consultation démocratique : « par une résistance farouche et dans l'unité, nous pourrons parvenir à obliger le gouvernement français à consulter démocratiquement le peuple martiniquais et à écarter le danger de notre intégration dans l'Europe », écrit le CNCP dans le numéro de janvier de son journal « Asé Pléré, An Nou Lité ».

Inquiets devant les conséquences de l'acte unique pour la Bretagne, nous comprenons fort bien la lutte menée par nos camarades de la Martinique et de la Guadeloupe, dont les pays ne sont pas situés en Europe et dont l'économie est dans une situation encore pire que celle de la Bretagne. Pour eux comme pour nous l'autodétermination est un droit imprescriptible.

Une hirondelle ne fait pas le printemps

L'on peut être tenté de rêver devant les décisions récentes prises par le gouvernement sud-africain et l'on ne peut s'empêcher de se souvenir du discours célèbre de Martin Luther King, le 28 août 1963, où il disait notamment : « Je rêve que même l'État du Mississippi, un État accablé de la chaleur de l'injustice... sera un jour transformé en une oasis de liberté et de justice ». Qui aurait pu croire, en effet, il y a un an ou même six mois, que les mouvements d'opposition hostiles à l'apartheid, dont l'African National Congress seraient légalisés, que leurs dirigeants emprisonnés seraient libérés et que le plus célèbre d'entre eux Nelson Mandela, détenu depuis août 1962 et condamné en mai 1964 à la prison à vie, retrouverait la liberté ?



Le résultat de la lutte

Il faut voir cependant la réalité en face. La politique est rarement affaire de sentiments et de bonnes intentions ; elle est surtout une question de rapports de force. C'est parce que l'Afrique du Sud connaît des difficultés économiques croissantes (1) en raison des sanctions, approuvées par 75 % des noirs sud-africains, ayant entraîné la fermeture des sources de crédit extérieur et une diminution importante des investissements étrangers en Afrique du Sud, que le gouvernement sud-africain a dû changer de politique (en l'absence des sanctions et de désinvestissements le revenu moyen aurait dû être supérieur de 15 %). Ce sont aussi le développement des actions des mouvements anti-apartheid et des luttes des travailleurs noirs d'une part et la désapprobation croissante par l'opinion internationale de la répression exercée par les autorités sud-africaines d'autre part qui ont aussi accéléré ce changement d'attitude. N'oublions pas non plus l'isolement de l'Afrique du Sud sur le continent africain et la menace de conflit aux frontières, même si elle a diminué avec l'accord sur la Namibie conclu avec Cuba en août 1988 (mais en juin 1988 le gouvernement a rappelé 325.000 réservistes). Les concessions faites par le gouvernement sud-africain ont sans doute été facilitées par un contexte international de détente et par la présence d'un premier ministre plus intelligent ou plus habile, mais elles devaient se produire tôt ou tard.

Cependant, Nelson Mandela après sa libération s'est prononcé pour la continuation de la lutte armée jusqu'à l'abolition de l'apartheid. La lutte armée est menée par la branche militaire de l'ANC, Umkhonto We Sizwe (la Lance de la Nation) fondée en 1961, lorsque l'ANC, héritier du South African National Congress fondé en 1912, a été interdit et décidé d'abandonner l'action non violente inspirée de Gandhi (et qui a valu à Albert Luthuli le prix Nobel de la Paix en 1960) après le massacre de Sharpeville (69 morts) le 21 mars 1960 lors d'une manifestation contre les passeports intérieurs. D'autre part, la Communauté Européenne a décidé de maintenir la politique de sanctions envers l'Afrique du Sud (seule parmi les chefs de gouvernement de la CEE. Mme Thatcher a proposé la levée des sanctions). Une attitude analogue a été adoptée par les États-Unis.

L'Apartheid perdure

En effet, même si la liberté de Nelson Mandela constitue un événement historique qui nous remplit de joie, il ne faut pas oublier que le rêve de Martin Luther King n'est pas encore devenu réalité en Afrique du Sud (ni véritablement aux États-Unis). Même si certaines de ses formes les plus visibles ont été supprimées, l'Apartheid (développement séparé), mis en place en 1948, est toujours là : les lois sur la classification raciale sont toujours appliquées avec toutes les mesures qui en découlant (2), ainsi que celles sur la propriété des terres ; l'apartheid est maintenu dans les domaines de l'habitat et de l'enseignement, essentiels pour un avenir différent ; les noirs n'ont toujours pas le droit de vote et ne participent aucunement au gouvernement de leur pays ; la politique des bantoustans n'est pas remise en cause. Même s'il a été allégé l'état d'urgence reste en vigueur et la répression continue, de façon toujours aussi impitoyable, aussi bien lors des manifestations saluant la libération de Nelson Mandela que contre les cheminots d'Afrique du Sud en grève pendant plus de deux mois (25.000 grévistes viennent d'être réintégrés). Si plusieurs dirigeants ont été récemment libérés il reste en fait environ 3.500 personnes emprisonnées pour des « crimes » de droit commun, mais commis en fait dans des circonstances politiques (3) sans compter les détenus des bantoustans « indépendants ».

Bientôt des négociations ?

La libération de Nelson Mandela peut être un pas vers l'ouverture de négociations entre les représentants de la communauté noire et ceux du pouvoir blanc, en vue de la suppression totale du système de l'Apartheid et de l'établissement d'une société véritablement démocratique, où chacun aura les mêmes droits quelle que soit son origine.

Le problème à résoudre n'est pas seulement politique, il est aussi économique et social pour permettre à tous les Sud-Africains d'avoir un niveau de vie décent, ce qui n'est pas le cas actuellement : les blancs, qui constituent 17 % de la population disposent de plus de 55 % des revenus (avec l'équivalent de 33.000 F/an/h) ; les Noirs qui constituent 69 % de la population ne disposent que de 32 % (avec 2.640 F/an/personne) ; dans les mines d'or, un mineur blanc gagne six fois plus qu'un mineur noir (3). Assurer à tous un revenu suffisant et une vie décente entraînera sans doute pour les blancs des sacrifices plus importants que la reconnaissance des seuls droits politiques, mais c'est aussi le seul moyen de construire la paix.

Ambiguités françaises

Il est à souhaiter que dans cette période décisive où la suppression de l'apartheid n'est plus une utopie, où le rêve de Martin Luther King peut commencer à se réaliser, le gouvernement français ait une attitude plus déterminée en maintenant une pression plus forte sur l'Afrique du Sud, ce qui supposerait pour le moins, en l'attente de l'abolition de l'apartheid, l'arrêt de l'achat de charbon à l'Afrique du Sud, de l'importation de minerais ou de produits agricoles sud-africains, de l'aide technique apportée à la construction et au fonctionnement de la centrale nucléaire de Koeberg, de la négociation des dettes par les banques françaises ou de l'octroi de crédits garantis par l'État, de la construction d'armements par des sociétés françaises en Afrique du Sud, pour ne prendre que quelques exemples de la coopération qui continue entre la France des Droits de l'Homme (?) et le gouvernement toujours raciste de Pretoria (4).

Cela supposerait aussi un changement d'attitude des médias publics. Nelson Mandela a été libéré dans la journée du 11 février : le matin, la nouvelle de sa libération proche est donnée à 9 h sur France-Culture, avec commentaire d'un représentant de l'ambassade d'Afrique du Sud ; l'après-midi, à 14 h, émission spéciale sur FR3 avec présence d'un représentant de la Fondation d'Afrique du Sud, émanation des entreprises sud-africaines ; à 19 h 30, informations sur FR3 avec présence de l'ambassadeur d'Afrique du Sud ; il faut attendre les informations de 20 h sur l'A2 pour voir sur le plateau Myriam Makeba, célèbre chanteuse sud-africaine en exil et pour que soit rapidement interviewée dans la rue, lors de la manifestation organisée devant l'ambassade d'Afrique du Sud par les Jeunesses communistes, la femme du représentant de l'ANC en France, Solly Smith.

Y.J.

(1) « Le Monde » du 15/2/1990.

(2) Plusieurs parents de la classe moyenne blanche ont refusé, dans le cadre de la campagne de défi, d'enregistrer leurs nouveaux-nés, pour ne pas obéir à la loi de classification raciale. « L'Afrique du Sud en direct », 19/9/1989.

(3) « L'Afrique du Sud en direct », 31/10/1989.

(4) L'on se reportera avec profit au numéro spécial de « Différences » de décembre 1989, intitulé « Apartheid, anatomie d'un crime d'État » (MRAP, 89 rue Oberkampf, 75011 Paris, 40 F).

Guillevic... ou l'art de vivre en poésie

Lire Guillevic est une fête et la venue au monde d'un de ses livres toujours un événement. La remarque vaut pour cet *Art Poétique*, le 20e volume publié par notre « poète national » chez Gallimard depuis 1942, auquel il faut ajouter des dizaines d'autres ouvrages écrits, souvent, en collaboration avec des artistes.

Guillevic n'en est pas à son coup d'essai puisque son premier recueil : **Terraqué**, contenait déjà un **Art Poétique**, où figurent ces vers célèbres : *« Les mots les mots/ Ne se laissent pas faire/ Comme des catafalques/Et toute langue/Est étrangère »*. (p. 138), qui manifestent ce souci d'interroger le langage que l'on retrouve dans ce nouveau livre. Ses 169 fragments forment en fait un seul poème, hanté par le mystère de la création, et par la recherche de ce qu'elle apporte au poète d'essentiel et de ce qu'elle exige de lui :

« Rêvé/D'un seul poème/Qui dirait la somme/De tes rapports avec le monde/Et ce toi-même en toi/La somme que le tout/Doit dire à travers toi » (p. 165).

La forme, elliptique, économe comme de coutume, ne s'oppose pas à un lyrisme contenu et discret, apparaissant surtout dans la séquence consacrée à la mer (pp. 68 à 74) qui, pour Guillevic, ne saurait être que celle de son enfance bretonne :

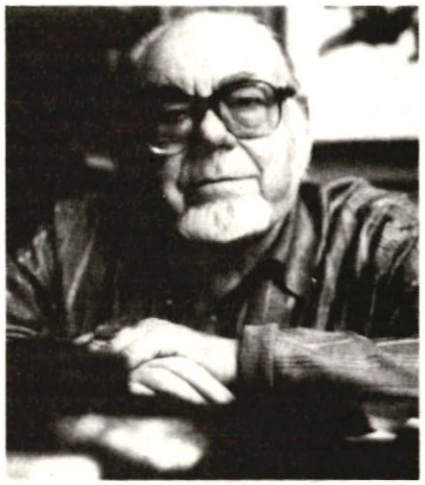


Photo de l'excellent livre de la COBB et de l'Institut Culturel : « 40 Écrivains en Bretagne ».

« L'océan lui aussi/Ecrit et ne cesse d'écrire/A chaque marée/Il écrit sur le sable/Il écrit tous les jours/Toujours la même chose » (p. 71).

Qui dit **Art Poétique** dit conseil, théorie... Ici, le « tu » est souvent de rigueur, mais c'est le poète qui s'interpelle pour cerner le sens de sa démarche :

« Tu sais qu'en écrivant/Tu vas apprendre (..)/Chaque fois, Tu sais que tu vas saisir/Un embryon de définitif ». (p. 105).

Mais cela ne saurait oblitérer l'attention portée au prochain. Le poète, contemplatif, est aussi un homme d'action dont le langage doit contribuer à rendre meilleur autrui. C'est le sens, entre autres, de ce texte superbe, publié naguère en exclusivité dans le P.B. (n° 292, p. 21) : *« Enchanter d'autres que toi/Peut les aider/A s'y mettre/Pour changer le monde/Dans le sens/Que dit le chant (...)*. (p.33) ».

Nulle tour d'ivoire, ici donc. Certains fragments sont plus prosaïques que d'autres, mais cet **Art Poétique** respire la force, l'humilité et l'extrême attention à l'instant et à la nature qui caractérisent l'inspiration de Guillevic.

P.R.



Claude Auclair : Salut l'artiste !

Si vous avez envie que l'annonce de votre mort s'étale sur cinq colonnes à la une et fasse les gros titres du journal de PPDA, il serait préférable que de votre vivant vous ayez été un ministre de la Guerre, champion de l'armement nucléaire et couleur du Rainbow-Warrior plutôt qu'un talentueux dessinateur, créateur d'histoires généreuses et pacifistes.

Ce mois de janvier, début d'une décennie, fut un sombre mois pour la bande dessinée, puisque Claude Auclair nous a quittés à l'âge de 46 ans. Si cette nouvelle n'a pas vraiment défrayé la chronique, elle a fortement attristé tous ceux qui ont aimé ses albums.

Décorateur et costumier de théâtre, c'est dans les années 70 que Claude Auclair fait des débuts remarqués dans les pages du journal *Pilote* et dans le monde de la bande dessinée, pour ensuite collaborer à des publications aussi diverses que *Tintin*, *Record* où



Simon du Fleuve et *Jason Muller* sont ses séries les plus connues, mais c'est avec son album *Bran Ruz* que ce dessinateur s'est taillé une place à part dans le cœur de ses lecteurs bretons.

Bran Ruz, roman BD, inspiré de la légende de la ville d'Ys, naquit un jour de la rencontre d'Auclair et d'Alain Deschamps, un spécialiste de tout ce qui a trait à la tradition celtique. Auclair fut toujours attiré par les minorités, indigné par le colonialisme (*Le Sang du Flamboyant*, éd. Casterman) et toute son œuvre est empreinte de réminiscences de l'esprit celtique. Bien avant *Bran Ruz*, il avait déjà réalisé pour le journal *Record*, l'histoire de *Catriona Mac Killican* (sur scénario de Jacques Acar), une bande dessinée à contexte historique se situant en Ecosse, au moment de la révolte contre le pouvoir central de Londres.

Claude Auclair ne voulait pas habiter Paris et; pour lui, vivre à la campagne comportait bien des avantages et entre autres celui de pouvoir prendre du recul par rapport au milieu professionnel.

La conclusion, j'ai envie de la laisser à Claude Auclair lui-même, en rapportant ici les propos (1) qu'il tenait il y a dix ans sur la langue bretonne : « La langue bretonne a été tellement occultée qu'il y a encore une volonté d'autant plus farouche de la conserver. Ce n'est pas un phénomène uniquement breton, c'est valable pour l'ensemble du pays puisque tout le pays a été colonisé. Nous avons pris la Bretagne parce que la langue est encore là, et qu'elle est symbole dans la mesure où nous sommes un des derniers pays à refuser le particularisme culturel ».

André MORVAN

(1) Propos recueillis par Jean Léturgie, pour *Schtroumpf-Fanzine*).

Culture bretonne, défense des intérêts bretons, écologie :

Loeiz Ropars précise :

1. La création de la JUB (Jeunesse Universitaire Bretonne) à Rennes, à la rentrée universitaire de 1945, fut le fait non pas d'un homme seul, mais d'un petit groupe d'étudiants avec comme premier noyau d'élements actifs le groupe de danses bretonnes de la faculté des lettres créé en novembre 1944, dont j'étais le responsable et l'animateur en tant que moniteur de danses et sonneur. Signalons aussi l'appui total et efficace du président de l'AGER : Le Goux, pour notre première pétition de l'après-guerre en faveur de la langue bretonne qui recueillit plus de 400 signatures d'étudiants.

2. L'association « Al Leur Nevez » (fédération du breton populaire) fondée en 1964 à Kemper, n'était pas destinée à être la continuation de Kendalc'h, mais seulement de « Kevrenn ar Yez », commission culturelle de la confédération Kendalc'h, ainsi que du cercle celtique de Poullaouen qui avait fonctionné de 1949 à 1962.

3. En ce qui concerne le CECOR (Comité d'Expansion de Cornouaille) j'ai participé au lancement de cette association, au début des années 60, avec une petite équipe d'élus et de syndicalistes (FDSEA, FO et CFDT) après avoir organisé une série de conférences publiques préparatoires. La dernière en date de ces conférences fut donnée par Phlipponneau, qui contribua beaucoup par le sérieux et la précision de sa documentation et de ses analyses à donner l'impulsion définitive à la mise sur pied de l'organisation. Une première séance organisée par mon collègue Joseph Youinou et par moi-même avait été réservée l'après-midi aux élèves des établissements secondaires quimpérois, comme nous le faisions périodiquement.

4. Quant à la création d'un IUT à Kemper, le mérite en revient d'abord à mon collègue Grenié, à l'époque professeur au lycée La Tour d'Auvergne à Quimper, qui avait conçu en collaboration avec le responsable du BUS. (Bureau Universitaire de Statistique), J. Dubosse, un projet d'équipement universitaire pour Quimper. Mon rôle ne fut que de l'accompagner dans ses démarches, à sa demande, puis après son départ de Quimper, de préparer une entrevue avec Edmond Michelet, ministre candidat. Le candidat à la députation promit d'intervenir en haut lieu pour la création d'un IUT à Kemper. Le dossier avait été minutieusement préparé par l'équipe Grenié-Dubosse, la municipalité donnait le terrain et la Chambre de commerce réservait un crédit de 300 millions pour l'opération qui fut un plein succès. Anecdote significative : le président de la Chambre de commerce Morizoo avait ouvert la réunion (une dizaine de participants) par la déclaration suivante à l'adresse de E. Michelet : *« Monsieur le Ministre, nous commençons par vous dire que nous ne votons pas pour vous »*.

5. Au début des années 70, la sauvegarde des forêts de Camors et de Floranges fut l'œuvre d'un homme courageux et lucide, le maire Pierre Jarno, qui se posta résolument devant les bulldozers envoyés par l'ingénieur de l'ONF. C'est grâce à cette résistance spectaculaire que nous fûmes informés. Mon rôle se borna alors à me rendre sur place et à proposer à M. P. Jarno de recevoir une équipe de l'ORTF que nous avions réussi à faire venir de Paris, pour un reportage sur la résistance bretonne aux technocrates du remembrement, notamment à Telgruc. L'intervention du maire de Camors s'adressant au ministre de l'Agriculture à la TV fut décisive. Les coupes à blanc étoc de cette forêt domaniale furent suspendues au moins pour quelques années.

6. A la suite des inondations de Quimper en 1974, l'administration avait conçu un mirifique projet de « barrage écrêteur de crues » sur l'Odet, dans la vallée du Stangala.

Ce projet, complètement ignoré de la presque totalité de la population quimpéroise, inquiétait par contre à juste titre quelques maires de communes limitrophes et quelques-uns de leurs administrés directement concernés, agriculteurs ou non (Briec, Landudal, Elliant, etc.). Mon rôle, en tant qu'animateur du « Terroir Breton », fut d'alerter l'APPSB (Eaux et Rivières) et la SEPNB, avec qui nous étions en relation suivie ainsi que les utilisateurs sportifs du Stangala, d'organiser des réunions d'information et de concertation, et de remettre au scientifique chargé de l'étude d'impact les documents en notre possession, avec les informations complémentaires indispensables.

C'est une des opérations ponctuelles dans lesquelles le signataire de ces lignes s'est le plus investi, mais le succès de nos interventions est bien le résultat de la coopération entre diverses associations, et l'aboutissement de plusieurs années d'efforts et de résistance à des administrations boulimiques, intéressées aux travaux par le système des rémunérations accessoires calculées en pourcentages sur le montant des travaux et exonérées de la « responsabilité décennale » et dont l'influence et le pouvoir sont mal connus du public.

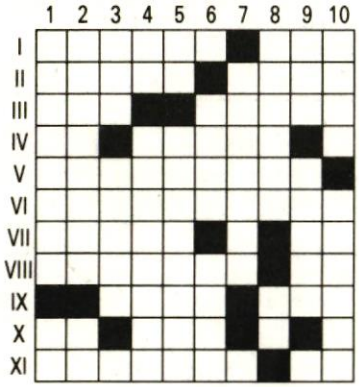
Le projet de barrage fut abandonné.

Mais quelque temps plus tard, un autre projet de barrage lui succéda, celui de Lemezec en Poullaouen, contré efficacement par le comité de défense local et l'APPSB, puis transformé en projet de barrage anti-sécheresse en 89 ! A suivre !

Mots Croisés Bretagne-Celtie

Problème nº 20

(quelques mots sont en breton)



HORIZONTALEMENT

I. Né à St-Brieuc, cet officier fut un des chefs de la Commune ; En Basse-Bretagne, concerne les bougies plutôt que le carburateur. – II. Fait le lien entre Broons et Merdrignac ; Consolide le mât. – III. Fait comme saint Gildas à Saint-Gildas ; Avantageusement remplacée par le grain. – IV. Indique un diminutif ; Illustra le « Génie du Christianisme ». – V. Leurs productions sont loin d'égaler les produits fermiers. – VI. Tel un « plouc » aux yeux de certains Parisiens. – VII. Trop-plein ; De gauche à droite : les deux tiers de mille. – VIII. Dans un titre du Barzaz Breiz ; Architecte nantais né en 1667 (initiales). – IX. Au cœur du mystère ; Il arrive que l'on soit contraint de la prendre (mutation). – X. Auteur de « La femme qui a connu l'Empereur » (initiales) ; De droite à gauche : pays. – XI. De plus en plus « cultivé » ; Article.

VERTICALEMENT

1. Salomon, par exemple, ou bien son assassin ; Auteur de « Sophie de Tréguier » (initiales). – 2. Corbière ou Robin, par exemple ; Vœu. – 3. Yvon Pétra y gagna la célébrité ; Pseudonyme de deux co-auteurs de romans à l'eau de rose dont l'un est né à Vannes. – 4. Disciple breton de Gauguin (initiales inversées) ; Furent nombreuses à prendre leur vol début février. – 5. Suffixe breton francisé ; Divinité celte. – 6. Pas aussi naturel qu'on le prétend ; Plus connu sous le nom de Roparz Hémon. – 7. Demeure associée à une sacrée peste. – 8. Pas évidente chez la « Vénus » de Quinipily, même contemplée de bas en haut ; Barde, historien, folkloriste, né à La Roche-Derrien en 1848 (initiales). – 9. Poème ; Chef-lieu de comté irlandais. – 10. Dans un slogan breton ou dans une chanson bourguignonne ; Poussière liquide.

M. ERWAN

Solution du problème nº 19

Horizontalement :

I. Laridés ; Du. – II. Arénicoles. – III. Nativité. – IV. DN. – V. Baleines. – VI. Verne ; EL. – VII. Eté ; Gravés. – VIII. Netra ; Rêve. – IX. Vignes. – X. Elé ; ROO ; EO. – XI. Casiers ; SR (Stade Rennais).

Verticalement :

1. Landevennec. – 2. Aran ; Eté ; LA (Loire-Atlantique). – 3. Ret ; Brettes. – 4. Inizan. – 5. Div ; Le Gavre. – 6. Ecimé ; IOR (roi). – 7. Sot ; Argos. – 8. Lesneven. – 9. DE (Elie Delaunay) ; Elevées. – 10. Usées ; Sesor (roses).

Des nouveaux timbres révélateurs

Tiens, allez-vous peut-être vous dire, voilà que le « Peuple Breton » donne dans la philatélie ! Non, ce n'est pas encore le cas. Il y a encore beaucoup à dire, avant d'en venir à ce passe-temps. Il n'en reste pas moins que la philatélie permet de connaître de plus près quel héros, quelles idées veut honorer un Etat à travers ses timbres. Ainsi en 1989, la célébration du Bicentenaire de la révolution s'est accompagnée de l'émission d'un certain nombre de timbres et de blocs philatéliques. Il sera question ici de deux timbres émis récemment qui témoignent d'un chauvinisme français qui n'est pas près de disparaître.



Hors du français pas de salut

Le premier de ces deux timbres, mis en vente le 30 octobre dernier, est consacré à l'ordonnance de Villers-Cotterêts signée en 1539, il y a donc plus de 450 ans, et par laquelle, dit le timbre, *« le français devient langue écrite officielle »*.

Rappelons tout d'abord que cette même ordonnance crée l'état civil, ce qui est oublié dans la notice philatélique présentant ce timbre et qui aurait justifié un autre timbre ; il s'agit là d'une omission involontaire peut-être, mais sans doute pas innocente.

Il ne faut pas voir dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts, plus qu'elle ne contient. Elle était en fait dirigée surtout contre le latin dans lequel étaient rédigés les actes officiels et juridiques jusqu'alors, et qui devenait de plus en plus incompréhensible. Ainsi l'article 111 de l'ordonnance précise : *« Et pour ce que des doutes sont souvent advenus sur l'intelligence des mots latins contenus auxdits arrêts, nous voulons dorénavant que tous arrêts... et autres quelconques actes et exploits de justice, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement »*.

Elle oubliait évidemment qu'une partie des sujets ne parlaient pas cette langue, notamment en Bretagne, en Basse-Navarre et dans les pays de langue d'oc ou du franco-provençal, sans compter la majorité des habitants des provinces de langue d'oïl du royaume de France de l'époque qui ne parlaient pas le français écrit des lettrés.

Il faut rappeler que cet édit de Villers-Cotterêts a été depuis utilisé pour justifier une politique de chauvinisme linguistique en excluant les autres langues de l'espace français et si l'on lit la notice philatélique évoquée ci-dessus, l'émission de ce timbre semble aller dans le même sens. Ainsi peut-on y lire : *« Le français devenu langue officielle, constituera un puissant instrument d'unification linguistique »*. Après avoir rappelé la création de l'Académie française qui a codifié le français, (mais qui l'a aussi, après la verdeur de la langue de Rabelais ou même de Montaigne, mis dans un carcan), la même notice – tient à rappeler qu' « en province (il n'est bon bec que de Paris, bien sûr !) – on continue d'employer les patois issus du latin » (c'est gentil pour les Occitans !).

La politique de francisation systématique est ensuite évoquée en rappelant que la Révolution a décidé *« le prompt établissement d'un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements où les habitants sont dans l'habitude de s'exprimer dans une langue étrangère »*, avec sans doute la bénédiction de l'abbé Grégoire ! Puis il est rappelé qu' *« au XIX^e siècle, les lois de Jules Ferry font reculer les parlers locaux »*, pauvre langue bretonne réduite au sort de parler local, n'ayant cependant pas encore disparu. Enfin, l'on termine en précisant que l' *« on célébrera en France et dans tous les pays francophones, le 450^e anniversaire de l'ordonnance de Villers-Cotterets »*, passe encore pour la France (mais que l'on ne compte pas sur nous !), mais qu'ont à en faire des pays francophones où les actes juridiques n'ont jamais été rédigés en latin ? C'est beau l'impérialisme culturel à usage interne et externe !

La bonne conscience patriotique

Le deuxième timbre est celui mis en vente le 11 décembre dernier, en l'honneur des « Harkis, soldats de la France ». Ils sont présentés comme étant l' « ensemble des formations supplétives de l'armée française engagées aux côtés de la France, de 1954 à 1962 ».

Que veut dire « aux côtés de la France », sinon de désigner ceux qui refusaient d'une façon ou d'une autre l'idée d'une nation algérienne indépendante.

Quel a été le sort en France, de ces serviteurs de la cause française ? La notice philatélique le rappelle, mais sans trop entrer dans les détails : *« Quelques milliers d'entre eux (sur plus de 160.000) purent rejoindre la France, où ils furent hébergés de longues années dans des conditions sommaires »* ; plus loin il est fait allusion aux *« difficultés de toute nature que rencontrent trop de nos concitoyens qui en sont issus »* (de cette communauté). L'égalité et la fraternité n'ont pas été particulièrement prodiguées à ceux qui avaient choisi de se ranger sous le drapeau du pays des Droits de l'homme (dont on sait comment certains soldats les ont respectés !). L'émission du timbre a pour but de « traduire le souci de mobiliser en leur faveur la solidarité de la nation ». Au bout de vingt-sept ans après la fin de la guerre d'Algérie, il était temps d'y penser ! Et par ces temps d'exclusion, ce vœux pieu sera-t-il suffisant ?



Mais ce timbre témoigne aussi d'une sorte d'amnésie à propos de la guerre d'Algérie, dont on n'a jamais véritablement tiré les leçons et fait le bilan et que l'on préfère passer bien souvent sous silence comme l'on a fait longtemps pour la collaboration et la Résistance. Cela amènerait peut-être à mettre en cause certains des dirigeants français (dont le chef de l'Etat) qui ont leur part de responsabilité dans le délenchement de la guerre d'Algérie et dans le processus qui rendait pour les Algériens la lutte armée inévitable. Et plutôt que se poser des questions l'on fait appel à la bonne conscience patriotique.

Tirer le bilan de la guerre d'Algérie, permettrait aussi d'oublier la guerre et ses atrocités et de se réconcilier totalement avec le peuple algérien. Mais par l'émission de ce timbre l'on prend en fait le chemin inverse. Cela ne peut que maintenir ouvertes certaines plaies et il ne faut pas s'étonner que l'administration algérienne ait refusé d'assurer la distribution des lettres portant ce timbre (1).

L'on pourrait discuter des raisons qui ont amené certains Musulmans (commme l'on disait à l'époque) à se ranger aux côtés de la France : la contrainte ? la peur ? l'appât du gain ? la conviction politique ? Globalement ces raisons étaient sans doute mêlées ; mais il ne faudrait pas oublier non plus que pour les nationalistes algériens, la France était le pays oppresseur, et les harkis ceux qui aidaient pour quelque raison que ce soit, cet oppresseur.

Imaginons un instant que, fait improbable, il y ait eu au début des années 80, l'émission en Allemagne d'un timbre en l'honneur d'une unité de Français engagés aux côtés de l'Allemagne, pour des raisons aussi diverses, quelque part en Europe, quel tollé n'aurait-on pas entendu, à juste titre, de la part de tous les patriotes français de tous les bords. Alors pourquoi ce timbre ? Et pourquoi pas un timbre en souvenir des Français, très peu nombreux, qui ont donné leur vie pour que l'Algérie soit libre et pour que l'égalité et la fraternité existent vraiment entre Algériens et Français.

Y.J.

(1) Le gouvernement algérien considère que *« cette émission est contraire avec le texte de la recommandation C 27 du congrès de Hambourg 1984, qui demande aux administrations postales, à l'occasion de leurs émissions de timbres-poste, d'éviter des thèmes ou des dessins ayant un caractère offensant pour une personnalité ou un pays et de choisir des sujets susceptibles de contribuer à la diffusion de la culture, au resserrement des liens d'amitié entre les peuples et à l'instauration de la paix dans le monde »*.

Artistes étrangers Pont-Aven Concarneau et autres lieux de Bretagne

On connaissait la Bretagne à travers le style de l'école de peinture de Pont-Aven. Mais ce que les Presses Universitaires de Rennes 2 nous proposent en publiant le livre « Artistes étrangers Pont-Aven Concarneau et autres lieux de Bretagne », c'est une vision originale de la Bretagne d'hier peinte par des artistes étrangers.

En outre, cet ouvrage vous fera découvrir leur itinéraire à travers toute la Bretagne.

Denise Delouche, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Rennes 2 et responsable de la publication nous présente son livre avec passion.

Expliquez-nous le cheminement de ce livre ?

Le point de départ, ce sont les recherches que j'ai effectuées il y fort longtemps sur les peintres venus en Bretagne. Au cours de ces investigations, j'ai découvert qu'un nombre important d'artistes étrangers avaient séjourné dans notre région (des Scandinaves, des Irlandais, des Américains, des Canadiens...).

A ce moment-là, j'ai eu envie de creuser ce sujet mais je ne pouvais mener à bien cette tâche seule. En effet, ces artistes étrangers sont venus travailler en Bretagne mais ils sont repartis avec leurs toiles et se sont dispersés dans le monde entier.

Il a donc fallu faire appel à des conservateurs et à des chercheurs dans le pays d'origine de ces peintres. J'ai également contacté les descendants de ces artistes dont certains vivent encore en France.

Avez-vous eu justement des difficultés à réunir ces toiles ?

La tâche m'a été facilitée parce que j'ai écrit aux conservateurs d'Oslo, de Stockholm... Je suis en relation avec des chercheurs que je connaissais déjà, David Sellin par exemple, qui travaille aux États-Unis et s'intéresse particulièrement aux Américains venus en Bretagne. D'autre part, l'information a circulé de bouche à oreille, et l'ouvrage s'est ainsi fait.

Denise Delouche, ce livre, c'est le regard des artistes peintres étrangers posé sur la Bretagne d'hier au cours d'une centaine d'années. L'illustre pionnier de cette époque s'appelle Joseph Turner (1775-1851). La date de départ correspond à 1826 et vous vous êtes arrêtée à 1920.

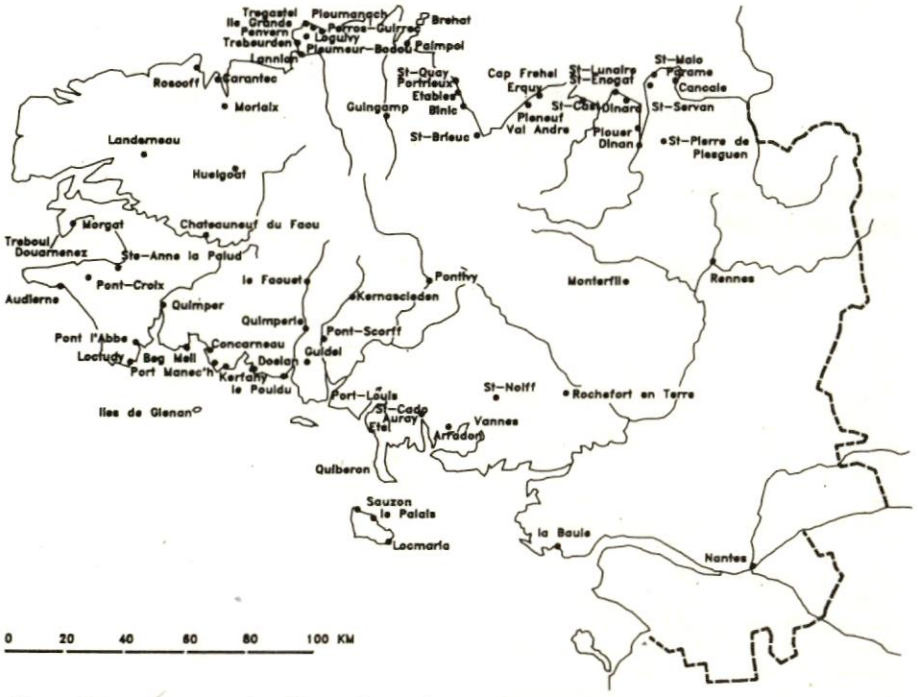
Il fallait rendre hommage à Turner qui est le célèbre paysagiste anglais sinon le premier qui séjourna longtemps à Nantes et publia un livre de gravures à la suite de son voyage.

Si nous nous sommes arrêtés à 1920, c'est parce que la matière est trop abondante et parce qu'au 20e siècle les artistes étrangers en Bretagne sont trop nombreux. Il faudra poursuivre les recherches et même pour le 19e où il reste des choses à faire...



(Musée des Beaux-Arts, Rennes)

V.D. Anker : « Vieux breton de Pont-Aven ».



Lieux de passage et de séjour des peintres étrangers.

Il semblerait que les Nordiques l'emportent sur les Méditerranéens à la lecture de votre livre, et les anglophones sur les germanophones.

En ce qui concerne les Anglo-Saxons, c'est un peu la proximité. Les Américains, les Irlandais, les Anglais sont nombreux à Pont-Aven, par exemple ce sont des Américains qui ont lancé le « Pont-Aven » en tant que centre pictural.

Je pense à Robert Wylie qui a attiré ses amis en 1865, c'est-à-dire une vingtaine d'années avant Gauguin, ensuite, ce sont les Scandinaves qui sont nombreux. Les informations circulaient dans les ateliers. Chaque fois qu'un représentant de cette nationalité avait découvert la Bretagne, il donnait la bonne adresse : c'était l'adresse de la Bretagne avec ses lumières, son ciel, ses costumes typiques mais c'était aussi l'adresse de la bonne auberge accueillante où l'hôtesse savait faire crédit.

Vous disiez qu'il y avait encore beaucoup d'artistes étrangers. Envisagez-vous la parution d'un nouveau tome ?

Pour l'instant, il n'y a pas de projet précis mais des recherches sont en cours et j'espère qu'il y aura une publication dans les années à venir.

« Artistes étrangers Pont-Aven Concarneau et autres lieux de Bretagne ». Prix 250 F. Un ouvrage de qualité, 225 pages, 157 reproductions.

En vente par correspondance uniquement aux : Presses Universitaires de Rennes 2, 35043 Rennes, 6 avenue Gaston Berger. Tél. 99.33.52.48.

P. David, E. Thiebard, M. Cuny

SELAOUIT



RÉGIONAL (bis) : Après un coup de patte (en janvier) à Ouest-France, voici un coup de chapeau, tout aussi mérité, au Télégramme (de Brest et de l'Ouest...). Dans le domaine musical, tout au moins, le quotidien morlaisien semble s'intéresser à ce qui se fait dans ce pays. C'est ainsi que, tout récemment, il nous a été donné de lire, dans son supplément-magazine du mercredi, sous la signature de Frédéric Jambon, à côté d'une foule d'annonces sur les spectacles de la région, des interviews, intéressantes, de Jacques Pellen (jazz-celtique), Dan Ar Braz (superbe en couverture !) ou Gwerz... Rien que de normal, me direz-vous, mais la presse dite régionale nous a si peu habitués à cela que le fait mérite d'être signalé.

GWERZ : Mauvaise nouvelle pour la musique bretonne : Gwerz a décidé de s'auto-dissoudre. Le groupe a donné, il y a peu, du côté de Kerahes, son concert, sinon d'adieu, du moins d'au revoir. Soig Siberil, Patrick Molard et leurs complices veulent s'offrir au moins une année sabbatique pour se consacrer, séparément, à d'autres expériences musicales, au sein d'autres formations, qui, il est vrai, en valent la peine (Archetype, Den, Skolvan...). Espérons quand même que Gwerz se reforme bien vite...

BAGAD KEMPER « War an Dachenn - Vol. 4 » (KMCD 05. M 301. Keltia Musique) : Bonne nouvelle pour la musique bretonne. Les bagadou (on peut aussi parler d'« ensembles instrumentaux de musique bretonne ») améliorent sans cesse leur technique, la qualité de leur jeu et apportent, de plus en plus, un soin particulier dans le choix de leur répertoire. Les meilleurs, au premier rang desquels compte, bien sûr, le Bagad Kemper, plusieurs fois sacré champion de Bretagne, tirent les autres vers le haut, leur insufflant un souci de perfection salutaire.

J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter le Bagad Kemper (1), mais aujourd'hui, il y a un plus : avec « War an Dachenn - Vol. 4 », Keltia Musique sort le premier disque laser de musique de bagad. Un CD longue durée (67'40'') qui met la technique de pointe (enregistrement DDD), au service d'une musique trop souvent affublée, dans l'esprit du public, d'un « costume » passéiste.

Passéisme ? Vous n'en trouverez pas une once dans ce quatrième enregistrement du Bagad Kemper qui affiche une volonté manifeste de faire évoluer, dans le bon sens, la musique bretonne d'ensemble. « Synthèse d'une tradition bien comprise et d'une évolution contrôlée » ainsi que l'écrit Pierre Jakez Hélias dans sa préface du livret, « War an Dachenn - Vol. 4 » est au contraire un symbole d'une musique d'aujourd'hui, bien vivante et originale.

Un répertoire recherché, essentiellement tourné vers la danse (du pays Plinn, du sud-Cornouaille, du pays de Loudéac, de Haute-Bretagne, etc...), l'ouverture, juste retour des choses, sur l'Écosse (Bro Skoz), les « Variations » exécutées par le seul pupitre de bombardes, les prestations solo de Cyrille Colas (hautbois) ou d'Erwan Ropars, le penn-sonner, au treujeun goal, l'efficacité de la batterie menée par Patrick Belloir... Tout concourt à faire de ce disque – qui se termine sur le concert enregistré au championnat 88 des Bagadou, qui voyait le Bagad Kemper rafler le titre pour la huitième fois – une totale réussite.

A signaler, sur la jaquette du livret, un superbe motif celtique.

KEVRENN ALRE « Musique, chants, danses » (autoproduit, M 103, réalisation Keltia Musique) : Tout ce qui vient d'être écrit sur le Bagad Kemper pourrait être réaffirmé, avec encore plus de force et de conviction, au sujet de la Kevrenn Alre qui nous présente une extraordinaire cassette, simplement intitulée « Musique, chants, danses ». C'est que la Kevrenn Alre a la chance d'être menée, depuis une bonne dizaine d'années par l'un des plus grands – n'ayons pas peur des mots – créateurs musicaux que compte la Bretagne d'aujourd'hui. J'ai nommé Roland Becker, bien connu par ailleurs pour sa production de jazz-celtique.

Une première cassette dont toute la première face était consacrée à l'histoire de la Bataille d'Auray (1541) mise en musique, nous avait déjà convaincus de l'excellente qualité du travail accompli par le Bagad d'Auray, l'une des toutes premières formations, de ce type (sa création remonte au début des années 50), qui dispute régulièrement (et âprement) le titre de champion de Bretagne au Bagad Kemper. C'est d'ailleurs à Lorient, en direct des championnats 86 (remporté par Auray) et 87, que cette seconde cassette a été enregistrée. Les mots me manquent pour qualifier cette musique superbe et riche, à la fois puissante et subtile, une musique tracée au cordeau, où ne dépasse pas un bourdon de cornemuse... Une musique où l'aspect « évolutif » apparaît plus qu'ailleurs encore, notamment dans la place réservée aux percussions, au tambour basse en particulier et aussi dans le choix des morceaux. Ecoutez la « Rapsodie Norvégienne » d'Édouard Lalo, adaptée pour bagad par Roland Becker – qui signe d'ailleurs la quasi-totalité des arrangements – ou encore ces « Cantiques du Pays de Vannes », où Dieu ne reconnaîtrait certainement pas les siens...

En clair, on doit remercier la Kevrenn d'Alre et Roland Becker de nous offrir une musique de cette qualité. Une musique susceptible de rendre sa fierté et sa conscience à chaque Breton... qui devrait alors être tenté de pendre haut et court le premier malotrus surpris à parler de « biniouserie ».

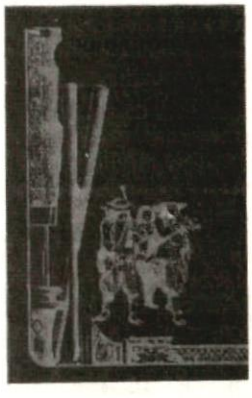
Encore une bonne nouvelle : la Kevrenn Alre prépare un CD dont la sortie est programmée pour la mi-90. Restez à l'écoute ! (Cassette à commander à Kevrenn Alre, caserne Duguesclin, 56400 Auray, 60 F).



BAGAD DE LANN BIHOUÉ (KMCD 09 - M 301 - Keltia Musique) : J'ai toujours considéré que le Bagad de Lan Bihoué était un chef-d'œuvre. Un chef-d'œuvre de récupération de la culture bretonne par l'État français et son institution militaire. En même temps qu'un symbole de l'aliénation du peuple breton. C'est vous dire si cet a-priori défavorable doublé de convictions pacifistes et antimilitaristes bien enracinées, m'a fait longuement hésiter à vous parler de ce disque compact enregistré par Lann Bihoué et édité par Keltia Musique. A l'inverse, je dois vous avouer que même à la 317e diffusion (merci, ô Mère TF !), j'ai toujours comme un pincement au cœur quand je vois débarquer, au son de la cornemuse, les bataillons écossais du « Jour le plus long »... Que celui qui n'a pas ses propres contradictions à gérer me jette le 1er pompon rouge...

Ce qui est vrai aussi, c'est que le Bagad de Lann Bihoué est une bonne école pour bon nombre de sonneurs bretons, qui y perdent beaucoup moins leur temps, pendant 12 mois, qu'ils ne le feraient ailleurs...

Musicalement, le Bagad de Lann Bihoué suit la voie tracée par les ensembles « civils » – tradition et évolution – mais les conditions particulières de son recrutement ne lui permettent pas d'atteindre les performances techniques de ceux dont j'ai parlé plus haut. Dès lors, si vous êtes un peu limité dans vos investissements... sélectionnez vos achats...



P. MORVAN

(1) Le Peuple Breton, octobre 86.

Bulletin Cridev

Le dossier du mois est consacré à la Colombie où sévissent et la drogue et l'injustice, avec des précisions sur les filières et la domination Nord-Sud. Un bilan nuancé de la coopération de 34 ONG au développement du plateau Dogon, au Mali, pose des questions judicieuses sur l'aide au Tiers-monde.

Lettre du GDM

La lettre de janvier du « groupement pour les droits des minorités » 1990 (n° 24) – **212 rue St-Martin, 75003 Paris** – traite des Tsiganes roumains en France. On lit aussi des nouvelles sur les Roms, les Allemands de la Volga, et une présentation d'une série d'ouvrages et de revues sur les minorités.

Soirée Bretonne-Africaine

Organisée par les associations Diwan et Bretagne-Côte d'Ivoire

Buffet, dégustation de spécialités africaines ; animation, danses bretonnes et africaines ; sonneurs locaux, le vendredi 6 avril, à 19 h 30, Maison de Quartier de Villejean (Rennes) ; réservations Coop Breizh, Rennes.

Kan ha Diskan : Soniou nevez

Aozet gant Kan an Douar, 1990, Landelo.

D'ar 1 a viz Ebrel : Devezh a soniou nevez ; 5.000 lur a priziou.

Marteze eo poent klask un anv d'ar son...

Reolennou : ur son da zansal-kan ha diskan ; gavotenn, plinn, fisel, 20 poz (pe koublad) ; un tamm kreizk, tre 5 pe 10 poz. Fest-deiz.

RAVI SHANKAR à Quéven !

Pour la première fois, Ravi Shankar se produira en Bretagne. Il sera accompagné par Kumar Bose au Tabla. Un temps fort de la vie culturelle en Bretagne organisé par le Centre d'animation Les Arcs de Quéven (près de Lorient), tél. 97.05.01.07, le samedi 31 mars, à 21 h.

Tournée bretonne de Meic Stevens

Le chanteur gallois Meic Stevens (qui s'exprimera prochainement dans le PB), fera une tournée en Bretagne cet été ainsi que le chanteur irlandais Tadhg Mac Dhonnagain (il s'exprime en breton). Si vous désirez organiser un concert avec eux, écrivez au PB qui transmettra.

Courrier

LETTRE A LA CFDT

Voter « non » c'est bien, analyser, expliquer, c'est mieux

La région des Pays de la Loire n'existe pas dans la tête du citoyen « ordinaire ». Alors, c'est pour cela que cette pseudo-région éprouve le besoin de se faire de la « pub » en y investissant beaucoup d'argent. Surtout pour essayer d'extirper de la tête de ses habitants le sentiment d'appartenance : qui à l'Anjou, qui à la Bretagne, qui à la Normandie, qui au Poitou, qui au Maine.

Et c'est pour cela que le Maine-et-Loire ne croyant pas aux Pays de la Loire, préfère une structure où apparaît le mot Anjou, qui est plus parlant. Chacun des départements se payant le luxe, en plus, d'une région qui leur est imposée par le pouvoir et la volonté de certains notables locaux.

Je suis profondément peiné de voir la CFDT manquer à ce point d'analyse politique, mais peut-être certains responsables syndicaux ont-ils intérêt à une région **CFDT** *des Pays de la Loire : doit-on dire aujourd'hui – Région CFDT-Pays de la Loire – O. Guichard même combat ?*

J'ai décidé d'en tirer les conséquences : je ne souhaite plus recevoir « Informations syndicales CFDT-Pays de la Loire ».

Je vous demande donc de retirer mon nom du fichier informatique du journal de l'Union régionale.

St-Nazaire, le 30 janvier 1990.

André PERROTIN
22 rue A. Camus
44600 St-Nazaire

Extrait de « Informations syndicales CFDT Pays de Loire »

La tarte à la crème de la « communication »

Au chapitre des dépenses, nous n'avons pas manqué de relever la part exorbitante du budget consacrée à la « publicité » régionale, à la communication. En 1990, les Pays de la Loire dépenseront ainsi 13 millions de francs (1 milliard 300 millions de centimes) pour soigner leur image ! C'est carrément dément et, à ce propos, la CFDT a demandé que s'engage une réflexion sur la fuite en avant à laquelle se livrent les collectivités.

(extrait)

Chers amis,

Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement d'un nouveau journal en Alsace-Lorraine : « Freiheit - Unsere Zukunft ».

Le but de ce nouveau journal est de contribuer à un renouveau de la pensée alsacienne-lorraine dans la langue de l'Alsace-Lorraine, et d'ouvrir une voie allant à l'encontre du quotidien monopolistique actuel qui ne reflète que le point de vue du préfet et du ministre de l'Intérieur français, dans la presse régionale en Alsace-Lorraine.

Ferdinand Moschenross
Direktor der Publikation

Bollardière : à Plouzané aussi

Juste un petit mot pour vous signaler que la ville de Plouzané, située dans la communauté urbaine de Brest, compte depuis déjà un moment une place Général de Bollardière (sans le « la », autant orthographier convenablement le nom). En effet, par délibération du 13 mai 1988, le conseil municipal de cette ville a décidé de reconnaître ce compagnon de toutes les libérations.

Bien sûr, cela ne changera pas la face du monde, mais il serait peut-être bon que des municipalités s'inspirent de cet exemple. Il a au moins le mérite de faire découvrir cet homme admirable aux conseillers municipaux d'abord et à la population ensuite. Et puis, il faut avouer que c'est certainement plus enrichissant que de disserter sur la rue des Pissenlits !

Bien amicalement.

Bernard JACOLOT

le peuple breton

Mensuel – Edité par les Presses Populaires de Bretagne, 43 rue de Kerampont, 22300 Lannion (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron ;
secrétaire : M. François ;
trésorier : J. Guégan.

Composition et impression : IMPRAM - 22300 Lannion.

RÉDACTION
Administration, abonnements : BP 301, 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication : J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132.
Dépôt légal : 1er trimestre 1990.

POBL VREIZH

FÉVRIER


GUERRE DES CLINIQUES...
LA RADIO SERAIT MEILLEURE SI VOUS ENLEVIEZ VOTRE GILET PARE-BALLES!
MALGRÉ LA GRÈVE DES SOINS, JE PRÉFÈRE RETOURNER À L'HÔPITAL!
LA GUERRE DES CLINIQUES
POUR FÊTER L'ANNULATION DE L'ARTICLE 6, JE PAIE LE COCA-COLA AU "MAC DONALD'S"!
C'EST LE COUP DE GRÂCE!
RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL DU P.C.
ÇA BAIGNE!
PIF LE CHIEN
PERRIER
KATELL ROL
HÉPAR
LIBÉRATION DE NELSON MANDELA...
FÉVRIER NOIR!

Dissuadons l'Allemagne... avec force !

Le professeur Botoku, le plus grand économiste japonais, nous livre ce mois-ci ses réflexions sur l'actualité européenne. Les lecteurs du Peuple Breton connaissent la vigueur et l'indépendance d'un de nos collaborateurs les plus réguliers. Ils ne seront pas surpris de trouver un article nettement décalé par rapport à la bouillie insipide des propos habituels sur l'Europe de demain.

Partons de la seule valeur qui nous reste : la gestion de l'entreprise. La France ne doit plus faire exception : elle se gèrera comme une entreprise ou elle ne sera pas ! Une entreprise sérieuse ne peut faire que des investissements rentables. Or, quel a été l'investissement le plus lourd des hexagones (lourd de financement et de signification), sinon la force dite « de dissuasion ? ». Il serait impensable qu'un tel effort ne débouche pas sur du concret !

Au moment où le bloc de l'Est s'écroule, faisant disparaître ainsi votre objectif militaire essentiel, Français réagissez ! Rentabilisez de manière responsable en balançant quelques bombes atomiques sur l'Allemagne ! La proposition peut surprendre mais ne pas le faire serait complètement « maso » comme on dit chez vous ! En vous dotant de l'arme atomique, vous avez choisi de perdre la guerre économique, devant votre vaincu de 45. Il vous faut donc rattraper le coup.

Soyez réalistes. Vous savez bien que l'ex RDA ne sera pas longtemps l'Allemagne « de lest » comme disent les marins. Elle contribuera rapidement à la puissance de votre principal concurrent. Ne restez donc pas les bras croisés !

Ne rêvez pas, comme certains pseudo « intellectuels » ou « politiques » français qui voulaient bien casser le mur de Berlin, mais garder deux Allemagne (tout en dégoisant, comme d'habitude, sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes !). Le niais ! *Mais laisser les deux Allemagne se marier pour vivre à la Kohl, c'est condamner votre pays à jouer les mauvaises Grèce dans l'Europe dynamique de demain*, donc il faut frapper quand il est encore temps !

Tous les « grands » partis ont soutenu cette deuxième ligne Maginot comme un seul homme. Il suffira de planter des arbres par ci par là en Allemagne, pour calmer les écoles les plus bruyantes et tout le monde sera content. C'est finalement simple. Pour éviter l'Europe trop allemande, appuyez-vous sur le socialisme national Chevènement-Pasqua. Et vous aurez l'Europe française. De Brest à Bucarest !

Botoku
Tokyo, à la Saint-Valentin

Pour tout nouvel abonné un cadeau

Le « *Peuple Breton* » n° 300 du 25e anniversaire, avec 36 pages, dont le fac similé du numéro 1 (1964 !).

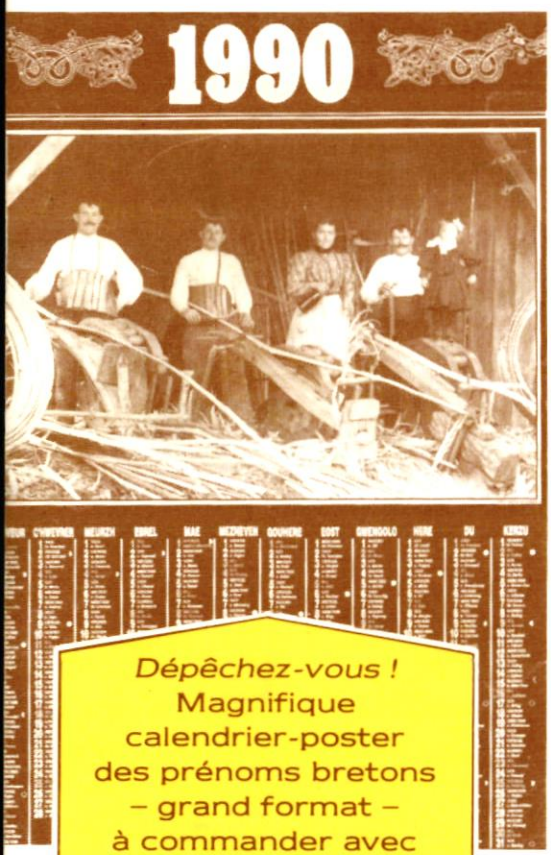
Des témoignages, des reportages et ce qui a changé en Bretagne.

Les Kurdes en Bretagne

Une tournée de deux représentants de l'Institut Kurde de Paris (MM. Sewki et Bakhtiar) en Bretagne est organisée à l'initiative de l'UDB.

Ils seront les 26 et 27 mars prochains à Nantes, le 28 à Rennes, le 29 à Lannion, le 30 à Quimper, le 31 à Lorient.

Venez nombreux pour les rencontrer ou les écouter. Ils auront des choses à nous dire.



Dépêchez-vous !
Magnifique calendrier-poster des prénoms bretons – grand format – à commander avec règlement à :
UDB, BP 203
56102 Lorient Cedex
40 F le premier
30 F par calendrier en plus

Le complot qui a précédé la nuit du 4 août 1789 (suppression de la province de Bretagne), les tractations. Le sens de la victoire du centralisme en France. Lisez au plus vite :

Loeiz Ar Beg

LES BRETONS ET LEURS LIBERTÉS

1789 et 1989

Librairie du « Peuple Breton »

(expéditions par correspondance sous 48 heures)

- ☐ **L. Le Bec : « Les Bretons et leurs libertés », 107 F franco.**
- ☐ F. Morvannou : « Le breton, jeunesse d'une vieille langue », 45 F franco (tout sur le breton, ou presque).
- ☐ « Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions », 20 F.
- ☐ « Un Breton d'ailleurs », (poèmes d'un marin breton, des quatre coins du monde), 20 F.
- ☐ F. Peru, « Tenzor Run ar Gow » (en breton). A la recherche du trésor de Gwenc'hlan, 40 F franco.
- ☐ J. Gros, « Le Trésor du breton parlé » (80 F).

(Bon de commande à recopier ou à découper)

(Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à : PB, BP 301, 22304 Lannion Cedex).